

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DU LIMOUSIN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

19 avril 2019 à TULLE (19)

I – Intervention de M. Pierre COULOUMY

Présentation du territoire de CORREZE, SEILHAC et TULLE par M. Pierre COULOUMY, Administrateur référent de l'échelon local

Messieurs les parlementaires,
Madame la conseillère départementale, représentante de M. Pascal COSTE, Président du Conseil départemental,
M. le Directeur Général de la Caisse Centrale de MSA,
Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs,
Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'État,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs,

Les membres du Comité Local de Corrèze, Seilhac, Tulle ont une nouvelle fois le plaisir et l'honneur de vous accueillir sur leur territoire, dans ce bel espace municipal.

Au nom de tous, je vous souhaite la bienvenue à Tulle.

Cette assemblée générale étant la dernière de notre mandat, je vais consacrer le temps qui m'est imparti à dresser le bilan des actions réalisées sur notre territoire pendant la période 2015 - 2020.

Il y d'abord eu la réunion de présentation des services et missions de la MSA, qui a permis à chacun d'avoir une idée précise du vaste champ d'action de notre caisse.

Certains d'entre vous ont ensuite participé à l'animation pour la prévention du cancer conduite dans le cadre d'*Octobre rose* avec un stand installé dans une grande surface de Seilhac.
D'autres ont participé aux *Instants Santé*, encore ouverts en 2016 à tous les ressortissants, en qualité de bénéficiaires, mais aussi pour accueillir le public et assurer l'intendance.

Trois animations de prévention bucco dentaire ont été organisées à votre initiative dans les écoles primaires de Sainte-Fortunade, Corrèze et Seilhac.

Une réunion sur le thème *Seniors tranquilles*, mise en place en partenariat avec le club des aînés de Saint-Mexant, a rassemblé un public nombreux.

Trois réseaux de convivialité pour recréer du lien social : 2 *Bavard'âge* sur les cantons de Tulle Urbain et Naves, et 1 *Voisineur* sur le canton de Seihac, ont été mis en place en collaboration avec les Instance de coordination de l'autonomie, le Conseil départemental, Famille Rurales et la Carsat. Ils sont venus s'ajouter au réseau *Bavard'âge* déjà existant du canton de Corrèze.

Par ailleurs, nous avons participé à la réalisation de deux reportages :

- le premier sur la sécurité des engins agricoles pour lequel j'ai eu l'occasion de recevoir l'équipe de tournage de France 3 sur mon exploitation,
- le second a été réalisé par le journal *La Montagne* sur les réseaux *Bavard'âge* et s'est déroulé à Corrèze. La MSA a fait à cette occasion la première page du quotidien.

Enfin, tout dernièrement, la MSA était partenaire de la FD CUMA dans l'organisation d'une pièce de théâtre sur le thème de la prévention du suicide, qui a été présentée ici même. Plusieurs d'entre vous ont assisté à cette représentation et participé au débat qui a suivi.

J'ajouterai à cette liste les diverses invitations que nous avons reçues à participer activement aux actions de prévention santé de *Cap Limousin*, ou encore les occasions qui nous ont été données de représenter la MSA à des manifestations locales.

En ma qualité d'administrateur référent de cet échelon local, je tiens à remercier tout particulièrement sa Présidente, Christine FEIX, ses Vice Présidents : Sylvie MARLEIX, également conseillère départementale, Jean-Michel PRADINAS et Jacques VERNEJOUX, ainsi que tous les délégués qui se sont investis dans les actions précitées et qui ont permis qu'elles se réalisent avec succès.

Ce bilan, pour le moins varié, témoigne à mon avis de tout l'intérêt d'être délégué MSA.

C'est un moyen d'agir collectivement pour nos concitoyens et de faire des choses que l'on ne ferait jamais. C'est aussi une source de satisfaction personnelle et d'acquisition de connaissances dans bien des domaines.

Et puis c'est une opportunité que nous offre la MSA, et qu'elle est seule à proposer à ses assurés.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne Assemblée Générale.

M. FAUGERON : je vous remercie pour cette présentation de votre territoire et pour votre accueil.

II – OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Par M. Guy FAUGERON – Président de la MSA du LIMOUSIN

Messieurs les parlementaires,

Madame la Conseillère départementale, représentante de M. Pascal COSTE, Président du Conseil départemental,

M. le Directeur Général de la Caisse Centrale de MSA, notre invité,

Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs,

Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'État,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Mesdames, Messieurs,

Je remercie, au nom du Conseil d'Administration, l'ensemble des élus de la MSA du Limousin d'avoir répondu « présent » à ce moment fort de la vie démocratique de notre Institution que constitue l'assemblée générale annuelle de notre Caisse.

J'ai le grand plaisir d'accueillir :

Monsieur Christophe JERRETIE, Député de la Corrèze, qui je crois souhaite nous dire quelques mots au début de nos travaux, son emploi du temps ne lui permettant pas de rester avec nous,

Monsieur François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la Caisse Centrale de MSA, qui conclura nos travaux,

Madame Laurence DUMAS, Conseillère Départementale du canton d'ARGENTAT, représentante de Monsieur Pascal COSTE, Président du Conseil départemental de la Corrèze.

Je tiens également à saluer toutes les personnalités, partenaires, amis et voisins qui ont répondu à notre invitation :

Monsieur Laurent HAURIE, Auditeur à la MNC antenne de Bordeaux, représentant Monsieur Hubert VERDIER, Chef d'antenne,

Monsieur Pierre DELMAS, Directeur Départemental de la DDCSPP de la Corrèze,

Monsieur Jean-Claude SAGNE, Président de la CARSAT Centre Ouest,

Madame Evelyne SANCIER, Présidente de la CPAM de la Corrèze,

Monsieur Tony CORNELISSEN, Président de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze,

Monsieur Jean-François LANDRON, Président de la CPAM de la Haute-Vienne,

Madame Catherine PELLETIER, Directrice de la CPAM de la Haute-Vienne,

Monsieur Franck PEZET, Président de la Caisse de Sécurité Sociale déléguée des Indépendants du Limousin,

Monsieur Jean-Yves AUFFRET, Directeur de la Caisse déléguée de la Sécurité sociale des Indépendants de Nouvelle-Aquitaine,

Monsieur Daniel COUDERC, Président de la FDSEA de la Corrèze,

Monsieur Francis COSTE, Président de la Fédération des caisses locales de Corrèze de GROUPAMA D'OC représentant Monsieur Jean-Yves DAGES, Président de GROUPAMA D'OC,

Monsieur Pascal COMBECAU, Président de la Fédération des Caisses locales GROUPAMA de la Haute-Vienne représentant Monsieur Michel BAYLET, Président de GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE,

Monsieur Franck VEVAUD, Directeur Général de NATEA,

Madame Christine ROBERT, Directrice des ressources humaines de NATEA,

Monsieur Fabrice RIOUX, Directeur du CFPPA de CORNIL,

Monsieur Éric LIONNET, Responsable de service à la Chambre d'Agriculture de la Corrèze représentant Monsieur Maxime ESTRADE, Directeur Général,

Monsieur Didier PAPIN, Président de l'ANEFA Limousin, représentant Madame Anne-Hélène PEUCH, Directrice,

Monsieur Jérôme REBOUL, Directeur de MUTUALIA ALLIANCE SANTE,

Madame Marie-Claude CARLAT, Présidente de l'UDAF de la Corrèze,

Madame Anne POUDRET, Directrice de l'UDAF de la Corrèze,

Madame Cécile REDONDIN, Directrice de Familles Rurales de la Corrèze,

Madame Régine MIGOT, Présidente de MSA Services Limousin,

Madame Solène PITOLLAT, Directrice générale de MSA Services Limousin,

Madame Nicole LEFAURE, Présidente de l'ASEPT Limousin,

Monsieur Jean-Pierre LAROCHE, Président de l'Association Présence Verte Limousin-Deux Sèvres-Vendée,

Monsieur Michel JOUHETTE, Président du GEIQ AGRI Limousin Périgord,

Madame Julie POUIVET, Directrice du GEIQ AGRI Limousin Périgord,

Monsieur Jean-Claude CLUZAN, Président de Générations Mouvement Fédération de la Corrèze,

Madame Sandra BOURNAUD, Directrice de Horizon Limousin Services,

Monsieur Dominique MARCICAUD, Vice président AMOMA de la Creuse représentant Monsieur Alain PARRAIN, Président,
Madame Eliane AUBERTIE, Présidente de l'AROPA de la Corrèze,
Monsieur Guy LEMERY, Président de l'AROPA de la Creuse.

Je salue également nos amis les représentants des caisses de MSA voisines :

Monsieur Jean-François FRUTTERO, Président de la MSA Dordogne, Lot et Garonne,
Madame Lysiane LENICE, Directrice Générale de la MSA Dordogne, Lot et Garonne,
Monsieur Pierre DAGRAS, 1^{er} Vice-Président de la MSA Dordogne, Lot et Garonne,
Monsieur Philippe PANEL, Président de la MSA d'Auvergne,
Monsieur Francis LARGEAUD, 1^{er} Vice Président de la MSA de la GIRONDE,
Monsieur Sébastien BISMUTH-KIMPE, Directeur Général de la MSA Midi Pyrénées Sud,
Monsieur Patrice LEON, Directeur Général de la MSA du Poitou,
Monsieur Thierry MAUHOURET-CAZABIELLE, Directeur Général de la MSA Sud Aquitaine,
Madame Isabelle CARNEVILLIER, Directrice adjointe de la MSA des Charentes, représentant M. Edgard CLOEREC, Directeur Général,
Madame Sophie SARFATI, Sous-directrice de la MSA Midi-Pyrénées-Nord, représentant M. Philippe HERBELOT, Directeur Général.

Avant de débiter officiellement cette Assemblée générale, je tiens à rendre hommage aux disparus de l'année écoulée, parmi les élus et le personnel de la caisse :

M. Franck BLUNEAU, salarié sur le site de Corrèze,

Mme Anne-Marie CHAUZU, déléguée cantonale du 1^{er} collège sur la circonscription de DONZENAC,

M. Pierre SEINCE, délégué cantonal du 2^{ème} collège sur la circonscription de USSEL OUEST,

Mme Jacqueline POCQUET, administratrice,

Comme je l'ai fait à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration de février dernier, je souhaiterais rendre un hommage particulier à Jacqueline POCQUET :

« Jacqueline était déléguée cantonale de la MSA depuis 1994 sur le canton de BOURGANEUF. Elle fut élue administratrice de notre caisse à compter de 2007, en cours de mandat, à la suite de plusieurs démissions.

Elle intégra aussitôt le Comité paritaire d'action sanitaire et sociale.

En 2010, et depuis cette date, elle devint présidente de cette instance en alternance avec Christiane ROSIER.

Elle participait également à la Commission de recours amiable, au Comité de protection sociale des salariés, à la Commission des rentes.

Elle était Vice-présidente de MSA Services Limousin et Présidente de l'ASEPT Limousin.

On peut dire qu'avec ses collègues membre du CPASS, elle a largement contribué à définir la politique d'action sanitaire et sociale de la caisse de ces 10 dernières années en s'attachant plus particulièrement à l'équité entre salariés et non salariés, à la prévention santé, à la prévention du vieillissement et plus largement au soutien du tissu associatif local. Mais elle savait également s'adresser aux jeunes comme en témoigne sa participation aux Appels à projets jeunes en Creuse. Elle avait un grand respect pour le travail effectué par les équipes d'action sociale et elle partait du principe qu'il fallait leur faire confiance.

Elle s'est particulièrement engagée dans le domaine de la prévention santé, comme animatrice d'ateliers mémoire durant de longues années ce qui l'a naturellement conduite à s'investir dans l'ASEPT dont elle devint Présidente en 2015.

Son engagement associatif multiple témoignait par ailleurs de sa fibre sociale ainsi que les nombreux signalements de situations qu'elle réalisait afin de vérifier l'ouverture des droits.

Elle défendait avec pugnacité les valeurs de la MSA sur le terrain auxquelles elle croyait fortement. Lorsqu'elle s'engageait au plan local dans une action, l'animateur savait qu'il pouvait compter sur elle.

On peut dire que sous une apparence parfois sévère, c'était une femme au grand cœur, très à l'écoute et dotée d'une grande sagesse qui savait aussi s'amuser et profiter des moments conviviaux.

Jusqu'au dernier moment, sur son lit d'hôpital, elle s'est intéressée à la politique d'action sociale et à l'ASEPT. Je tiens donc à rendre hommage à son humanisme et à son engagement sans faille au service de la MSA et plus largement de l'offre de services de la MSA. »

En leur mémoire à tous, je vous demande d'observer une minute de silence.

Sans plus attendre, je déclare ouverte l'Assemblée générale ordinaire de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Limousin.

Vérification du QUORUM

L'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer lorsque le quart des membres qui la composent est présent ou représenté, soit 163 sur 649 inscrits.

A 9 H 30 la feuille d'émargement fait apparaître la présence de :

collège	Délégués présents	Délégués convoqués
1er	91	281
2ème	114	305
3ème	14	63
TOTAL	219	649

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

DESIGNATION DES ASSESSEURS

Nos statuts prévoient que l'Assemblée Générale doit désigner 3 assesseurs ; leur rôle est d'attester le bon déroulement de nos travaux.

Je vous propose :

ASSESEUR 1 ^{ER} COLLEGE	M. Georges BEAUDOU
ASSESEUR 2 ^{ème} COLLEGE	Mme Marie-Claire NEBOUT
ASSESEUR 3 ^{ème} COLLEGE	M. Serge LANGLADE

- **Accord des délégués**

SECRETAIRE DE SEANCE

Je vous propose, par ailleurs, de désigner, comme secrétaire de séance, Monsieur Éric DALLE, notre Directeur Général.

- **Accord des délégués**

III – Approbation du procès verbal AG du 27 avril 2018

Approbation de procès verbal à l'unanimité

Je vais maintenant donner la parole à notre Directeur général Éric DALLE, qui va nous présenter le rapport d'activité de l'exercice 2018.

IV – Rapport d'activité présenté par M. Éric DALLE, Directeur Général de la MSA du LIMOUSIN

Monsieur le Député,
Madame la représentante du Président du Conseil départemental,
Monsieur le Directeur Général de la Caisse centrale de MSA,
Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'État,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs, chers amis,

En guise d'introduction du rapport d'activité de l'exercice 2018, je vous propose de mettre en évidence les temps forts qui ont rythmé la vie de la MSA au cours de l'année écoulée tant sur le plan institutionnel que local.

- Au plan institutionnel, l'évènement le plus important a été la nomination d'un nouveau Directeur Général de la Caisse Centrale de MSA à effet du 1^{er} octobre : François-Emmanuel BLANC, qui nous fait l'honneur et le plaisir d'être parmi nous aujourd'hui ;

François-Emmanuel a succédé à Michel BRAULT, que vous tous avez bien connu et apprécié, pour son attachement indéfectible à la MSA et sa grande combativité. Je voudrais ici lui rendre un hommage très amical, en souhaitant qu'il se consacre désormais pleinement à sa famille et à lui-même.

Je voudrais aussi saluer les premiers pas de notre nouveau Directeur Général, qui apporte un élan nouveau, avec de grandes ambitions pour notre Institution et une forte détermination à la conduire sur la voie du succès.

- Deuxième fait marquant au plan institutionnel : le lancement de la réflexion stratégique *MSA 2025*, à laquelle ont pris part vos administrateurs et vos équipes de direction et d'encadrement; celle-ci devrait déboucher sur des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée générale de la Caisse centrale en juin prochain; déclinées en orientations opérationnelles, elles constitueront un plan d'action destiné à mettre notre Institution en posture de négociation offensive de la prochaine convention d'objectifs et de gestion pour la période 2021-2025 ;
- Troisième fait marquant, à la fois au plan institutionnel et au plan local : la poursuite du déploiement de la DSN (déclaration sociale nominative) et l'adaptation de notre offre TESA, avec d'une part le TESA simplifié, à destination des employeurs de salariés occasionnels ou en CDD, et d'autre part le TESA +, véritable logiciel de paie destiné aux employeurs de salariés en CDI ;
- Quatrième fait marquant à la fois aux plans institutionnel et local : la préparation du passage au prélèvement à la source, qui nous a concernés en qualité d'employeur, en qualité d'organisme de Sécurité sociale versant des prestations imposables, et enfin en qualité de fournisseur de solutions déclaratives aux employeurs ; au prix de deux années de travail et d'importants investissements informatiques, nous pouvons considérer que cette évolution du mode de collecte de l'impôt sur le revenu a désormais intégré notre fonctionnement courant ;

Pour finir, deux faits marquants au plan local uniquement :

- tout d'abord, l'ouverture du service « Contact employeur », plateforme téléphonique de conseil aux employeurs mise en place à Agen, dans le cadre de notre démarche de mutualisation avec nos amis de la MSA Dordogne, Lot et Garonne, dont je salue très chaleureusement le Président Jean-François FRUTTERO et la Directrice Générale Lysiane LENICE ;
- et ensuite le lancement du dispositif Agri Accompagnement, avec son numéro d'appel unique qui met en relation avec le service social de notre caisse, mais je ne m'y attarderai pas car le Président y reviendra dans son rapport moral.

Voilà pour les évènements majeurs de l'année écoulée auxquels il faut, bien entendu, ajouter toutes les actions et interventions quotidiennes de nos services au profit de nos adhérents et de nos territoires, que je vais vous présenter maintenant de façon chiffrée.

LA POPULATION GÉRÉE PAR LA MSA DU LIMOUSIN

Sur nos trois départements, 108 000 personnes ont été concernées de près ou de loin en 2018, par le régime agricole, parce qu'elles étaient redevables de cotisations et/ou parce qu'elles avaient des droits ouverts à une ou plusieurs des prestations servies par notre caisse.

Ce chiffre était proche de 112 000 en 2017 ; il continue à baisser d'année en année du fait de la diminution régulière du nombre de non salariés agricoles et depuis peu également du nombre de retraités.

Les retraités restent cependant largement majoritaires face à un nombre total d'actifs d'un peu plus de 31 000 personnes.

A noter toutefois l'augmentation qui se poursuit du nombre d'employeurs ainsi que du nombre de salariés.

LA RELATION DE SERVICE OFFERTE A NOS ADHÉRENTS

Plus de 42 000 personnes se sont rendues dans nos agences et dans nos permanences, soit une hausse de 10% par rapport à 2017, qui démontre le besoin de proximité et de contact humain de nos populations.

Le Centre de Contacts a traité, quant à lui, et comme en 2017, un peu plus de 109 000 appels téléphoniques.

Près de 10 000 réponses ont été apportées aux questions posées en ligne dans la rubrique « mes messages et mes réponses » du site internet.

Plus d'1,8 million de documents ont été adressés dont **521 000** au format dématérialisé.

Comme vous le savez, la MSA du Limousin est partenaire de plusieurs Maisons de Services Au Public (MSAP) : ce nombre s'élevait à **27** à la fin de l'année dernière. Ce partenariat nous permet **d'étendre notre offre de service et de contact à destination de nos adhérents puisque :**

- le personnel de ces structures a été spécialement formé pour recevoir des assurés agricoles et les guider dans l'usage des télé-services,
- la MSA propose ponctuellement dans les locaux des MSAP des demi-journées d'information sur les télé-services avec possibilité d'avoir dans la foulée un RDV avec un conseiller en protection sociale.

Les services accessibles via le site limousin.msa.fr ou l'application mobile *Ma Msa et moi*

On dénombre plus de **39 800 comptes ouverts** dans l'espace privé, point d'entrée permettant aux assurés d'avoir accès à leurs dossiers personnels et à l'ensemble des télé-services offerts.

Ce nombre ne cesse d'augmenter avec près **16% d'utilisateurs en plus** enregistrés au cours de l'année écoulée.

Au rang des télé-services les plus utilisés figurent toujours les consultations de paiements ou encore la demande d'attestation de droits maladie.

Pour finir, notre relation de service vue par nos adhérents eux-mêmes dans la dernière enquête de satisfaction

82% des assurés se déclarent dans l'ensemble satisfaits de nos services, malgré des difficultés à joindre la caisse par téléphone à certaines heures,

et **88%** se déclarent satisfaits de notre site internet.

L'importance de la relation de service dans la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG)

Ce service aux adhérents et aux entreprises constitue l'un des axes majeurs de la Convention d'objectifs et de gestion 2016 - 2020 qui nous lie aux pouvoirs publics.

A n'en pas douter, ce souci d'apporter le meilleur service s'inscrira aussi dans la future COG 2021 - 2025 qui accompagnera la prochaine mandature.

Ensemble, élus et administratifs, nous aurons donc à poursuivre ce travail de développement et d'optimisation tout comme nous aurons à poursuivre l'amélioration de notre performance globale afin de répondre au mieux aux attentes des adhérents en continuant de nous adapter aux besoins.

En ce qui concerne l'ensemble des engagements de la COG déclinés par notre caisse, nous affichons un taux de réalisation de 85,7% en fin d'année 2018, ce qui est satisfaisant mais peut encore progresser.

Abordons à présent le domaine central de notre mission de service public en termes de production, à savoir celui des PRESTATIONS et des COTISATIONS

Commençons par les prestations

Le montant total des prestations versées s'élève à près de **495,4 millions d'€** (hors hospitalisation publique) contre 502 l'an passé, soit une baisse de 1,4%.

Il reflète la structure de notre population : **307 M€ pour les retraites**, en légère baisse, **142,4 M€ pour la santé**, en légère baisse également, et **46 M€ pour les prestations familiales** qui restent stables.

Ce qui est particulièrement significatif de ce qu'est notre caisse, c'est le rapport entre cotisations et prestations :

Pour 1 euro de cotisation encaissée, la MSA du Limousin a versé 4,45 euros de prestations, ce qui met en évidence de façon spectaculaire, l'apport de la solidarité institutionnelle et nationale.

En ce qui concerne la santé

Les **142,4 M€** versés (hors hospitalisation publique) se décomposent comme suit :

La moitié est constituée par les frais médicaux, c'est-à-dire les visites et consultations chez les professionnels de santé, les actes de masseurs, infirmiers, les analyses biologiques ainsi que les transports.

Suivent par ordre d'importance : **les frais pharmaceutiques**, **les frais d'hospitalisation**, **les accidents du travail**, **les indemnités journalières** et **les pensions d'invalidité**.

62 560 personnes ont bénéficié de la couverture maladie de notre régime en 2018, contre 63 400 en 2017, soit une baisse de 1,4 %, identique à celle de l'ensemble de nos prestations.

Un focus sur les feuilles de soins pour constater que les feuilles papier n'ont pas encore disparu et se chiffrent à plus de **89 300** l'an passé. Le délai de remboursement n'a, par contre, rien de comparable à celui de la feuille électronique.

Le bon usage du système de couverture des soins par les prescripteurs et les assurés fait l'objet d'une surveillance par le service du contrôle médical et dentaire.

Au titre de l'expertise médico-sociale individuelle (EMSI) ce sont ainsi 14 000 avis qui ont été émis par les médecins conseil dont

- 5713 ont concerné les arrêts de travail maladie, maternité, accident du travail et maladie professionnelle.
- 4875 les affections de longue durée,
- et un peu plus de 3 400 les demandes d'accord préalable (transports, cure, etc...)

1 340 de ces avis ont été donnés suite à un examen clinique du patient sur 1 510 convocations adressées.

Au titre de la gestion du risque, ce sont de nombreuses actions de vérification a posteriori des prescriptions, des cotations, etc... qui ont été menées et ont débouché sur des actions de récupération des sommes indûment dépensées par l'assurance maladie.

Enfin, la particularité du service du contrôle médical et dentaire de notre caisse est l'investissement de nos médecins et de leur équipe administrative dans l'appui au développement d'actions d'offre de soins sur les territoires, ainsi que dans la promotion de l'exercice des professionnels de santé en milieu rural (accueil de stagiaires, cours à la faculté de médecine de Limoges, cours dans les écoles de kiné, etc...).

Il convient d'évoquer ensuite nos actions de prévention santé en rappelant que la MSA développe depuis des années un programme spécifique, lequel comprend notamment « **les Instants Santé** » proposés aux assurés de 16 à 74 ans.

En 2018, **131** jeunes ont bénéficié des instants santé spécifiques aux 16-24 ans, et **238** assurés ciblés comme étant des « sous consommateurs de soins », c'est-à-dire n'ayant pas eu de remboursement maladie depuis un certain temps, variable selon l'âge, ont bénéficié des instants santé spécifiques pour adultes.

Bien entendu, notre caisse met également en œuvre toutes les actions de santé publique portées par l'Etat telles que les campagnes de vaccination et participe au dépistage organisé des cancers.

Dans le prolongement de la prévention santé directe de notre Caisse se situent les actions développées **par l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires, l'ASEPT Limousin, créée par la MSA.**

Cette association est devenue le principal opérateur inter-régimes dans ce domaine, dans le cadre du programme annuel d'actions conduit sous l'égide de *Cap Limousin Poitou-Charentes* et co-financé par les trois principaux régimes de retraite obligatoire : CARSAT, MSA et la Sécurité sociale des Indépendants.

111 ateliers ont ainsi été animés en 2018 sur la région Limousin et ont rassemblé plus de 1 400 participants, auxquels s'ajoutent quelques 800 personnes présentes aux 18 conférences du bien vieillir et 160 spectateurs d'un spectacle musical.

Poursuivons avec LA SANTÉ SECURITÉ AU TRAVAIL,

Le **nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles** a poursuivi la diminution régulièrement observée depuis 2014.

Il faut évidemment y voir le fruit du travail de nos conseillers en prévention ainsi que de nos médecins et infirmières du travail.

En 2018, plus de **5 400 visites médicales** ont notamment été effectuées par nos médecins du travail, et de nombreuses actions de conseil individuel et collectif menées par nos préventeurs.

Quelques mots sur notre SERVICE INFIRMIER

Il faut rappeler que la grande spécificité de notre caisse est de gérer **en Corrèze 7 centres de soins infirmiers**. Ces derniers ont dispensé **413 661** actes et effectué **127 641** visites à domicile en 2018, le tout pour un chiffre d'affaires de près de **2,5 M€**.

Ce service employait 41 salariés en ETP fin 2018, soit près de 12% de l'effectif total de la caisse et surtout presque 28% de l'effectif attaché au site de Corrèze, ce qui situe son importance socio-économique dans le département, sans même évoquer sa raison d'être prioritaire qui est d'apporter une réponse complémentaire à la demande de soins infirmiers.

PASSONS à présent à la BRANCHE FAMILLE

Les allocations familiales, liées à l'éducation des enfants, représentent près d'un tiers du total. Suivent **les prestations d'aide à la précarité : prime d'activité et RSA, les prestations liées au logement puis celles liées au handicap.**

Le total des prestations versées s'est élevé à plus de **46 M€**, en très légère hausse de 0,5% par rapport à 2017.

Si l'on regarde à présent le nombre de bénéficiaires, on constate à nouveau la place importante, bien qu'en légère diminution, occupée par les foyers bénéficiaires d'aides au logement et les assurés bénéficiaires de la prime d'activité.

EXAMINONS MAINTENANT LES CHIFFRES DE LA RETRAITE

Le montant total versé en 2018 se chiffre à **307 M€, en baisse de 2%**.

Le nombre de bénéficiaires, je vous l'ai dit, continue globalement de décroître depuis 5 ans, les nouveaux dossiers étant moins nombreux que les décès enregistrés et ce, comme dans pour la plupart des Caisses de MSA.

UN MOT SUR L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Je rappelle que notre **Plan d'Action Sanitaire et Sociale** pour la période 2016-2020, a trois orientations :

- Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées,
- Accompagner les jeunes et les actifs dans leur parcours de vie,
- Favoriser l'inclusion dans l'emploi,

le tout en appui sur des équipes de travailleurs sociaux implantées sur les territoires.

L'an passé, **4,4 millions d'euros** ont été versés à ces différents titres sous la forme **d'aides individuelles**, dont des prises en charges de cotisations, pour près de **700 000 euros** ou sous la forme de financements ou de mises en place **d'actions collectives**.

L'action sanitaire et sociale, c'est aussi des liens nombreux et étroits avec nos adhérents comme en témoignent les **3243 visites** à domicile et les **1478 personnes** reçues par nos travailleurs sociaux.

EVOQUONS A PRÉSENT LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Il s'agit ici du montant des irrégularités constatées, qu'il s'agisse de fraude aux prestations, de fraude aux cotisations, ou au travail illégal dissimulé.

Ce montant a fortement diminué en 2018 ce qui appelle quelques explications.

Les résultats dans le domaine de la lutte contre la fraude aux prestations sont en augmentation de 9% en 2018 par rapport à ceux de 2017.

En revanche, en matière de travail dissimulé et fraude aux cotisations, les résultats sont en forte baisse (350 221 € en 2017 contre 10 590 € en 2018), ce qui peut d'un certain point de vue constituer un motif de satisfaction, d'autant plus que 153 contrôles dans le domaine de la lutte

contre le travail dissimulé ont été réalisés 2018, dont la majorité avec les agents de contrôle de la DIRECCTE.

UN POINT SUR LA GESTION DE NOTRE CAISSE

Nos efforts se poursuivent pour continuer de réduire nos dépenses de fonctionnement, ainsi que nous l'impose la Convention d'Objectifs et de Gestion.

Les opérations d'administration ont représenté plus de 57 % ;

celles de **l'action sanitaire et sociale** 21,5 %,

les **activités auto financées** (notre service infirmier, la Direction générale de MSA Services Limousin, l'accompagnement social des agriculteurs bénéficiaires du RSA en Creuse et enfin le SESA sur l'ensemble de l'ex-région) 9 %.

Viennent ensuite les dépenses de la **Santé Sécurité au Travail** et du **Contrôle Médical** qui complètent le total.

Le recouvrement des cotisations

La tendance générale est à l'amélioration, en dépit d'une conjoncture économique qui demeure défavorable.

Le taux de reste à recouvrer s'établit ainsi à environ **9%** pour ce qui concerne les non salariés contre **9,6%**, et à **moins de 1,6 %** en ce qui concerne les employeurs et salariés contre **4,1%**, l'année 2017 ayant été marquée par de fortes perturbations du recouvrement en raison du déploiement de la DSN, et celui-ci ayant pu être normalisé en 2018.

Le résultat de l'exercice

Issu de la différence entre recettes totales et dépenses totales (y compris le versement des prestations), il fait apparaître un solde négatif de **294 759 €**, circonscrit à l'activité de Santé au Travail, puisque tout le reste est équilibré par une dotation de la Caisse Centrale, en contrepartie du respect d'autorisations de dépenses limitées.

Ce résultat très défavorable s'explique par plusieurs facteurs : la perte de recettes tirées d'une importante convention que le Service ne pouvait plus assumer, une allocation de fonctionnement accordée par la CCMSA insuffisante et que celle-ci a accepté de réévaluer en 2019, et enfin des charges de fonctionnement qu'il conviendra de continuer de réduire pour tendre vers l'équilibre dans les prochaines années.

Dernière rubrique avant ma conclusion : un regard sur les éléments essentiels de l'actualité de nos structures d'offre de services sur les territoires

Il faut rappeler que nos structures d'OST, créées au fil des années en réponse à des besoins des territoires ruraux identifiés par vous nos délégués et traduits en projets et en actions par nos administrateurs, constituent avec notre caisse, l'autre versant de ce que l'on appelle le « Groupe MSA du Limousin ».

Au premier rang de ces structures figure MSA Services Limousin créée en 2008 avec l'objectif initial de fédérer les différentes structures existantes, de mettre en cohérence leurs actions, notamment au regard de notre politique d'action sanitaire et sociale, et de soutenir leur développement.

A partir de 2014, cette structure a changé de modèle économique en devenant elle-même gestionnaire d'établissements et services sociaux et médico-sociaux autrefois gérés par des associations qu'elle a absorbées (ASIIAL et LIMAREL), tout en développant de nouvelles initiatives.

Son actualité a été marquée, en 2018, par la fermeture d'un de ses établissements, à savoir le *Centre Educatif Renforcé* de Liginias, au terme de nombreuses et très regrettables péripéties.

Fort heureusement, cet événement a été compensé par l'ouverture d'un nouvel établissement, à savoir la *Résidence accueil FORMIGIER* à Objat.

Celle-ci propose 24 logements adaptés et indépendants à des personnes autonomes en situation de handicap psychique stabilisé, favorisant ainsi leur insertion sociale. 17 résidents y ont à ce jour élu domicile et peuvent profiter des animations quotidiennes.

Autre bonne nouvelle, le succès rencontré par la *MARPA d'Objat*, ouverte en 2015, et qui a trouvé son régime de croisière et équilibré sa gestion. Il s'agit là d'une petite unité de vie de 24 logements, tous occupés. L'expérience acquise par l'équipe qui a porté le développement de cet établissement est à présent en partie mise à disposition de la Résidence accueil par une mutualisation de la Direction et de plusieurs agents.

Enfin, l'année 2018 a été marquée par la mise en chantier d'un nouveau projet conçu avec l'appui de la MSA du Limousin, à savoir le développement en Corrèze, dans un premier temps, d'un service d'aide au répit des aidants sous la marque *Bulle d'air*, qui devrait voir le jour au cours de cette année, grâce au soutien précieux du Conseil départemental et de la Conférence des financeurs.

Deuxième structure : *Horizon Limousin Services*, association de services à la personne, créée en 1995 en Creuse, qui propose des prestations d'entretien du cadre de vie et de transport adapté accompagné. L'association a aussi créé une filiale, *Horizon Limousin Emploi*, qui propose des prestations de conseil et de service aux employeurs. Enfin, son actualité 2018 a été marquée par l'engagement d'une mutualisation de moyens avec une autre association haut-viennoise, ce qui lui ouvre la perspective d'un développement d'activité dans ce département, lequel sera soutenu par l'ouverture en 2019 d'une antenne à Bessines.

Dernière structure enfin : le *GEIQ Agri Limousin-Périgord*. Son appellation contient tout ce qui caractérise sa belle mission : regrouper des employeurs désireux de participer en tant que tuteurs à l'insertion de jeunes demandeurs d'emploi en leur donnant accès à une qualification professionnelle et à un diplôme. C'est en raison de cet objectif social que la MSA de la Haute-Vienne, puis la MSA du Limousin, ont soutenu, depuis 2000, le développement de cette structure qui a toujours été portée par des élus de la MSA : le Président DUCHE dans les premiers temps, puis le Président JOUHETTE par la suite. Le GEIQ c'est une centaine de jeunes accompagnés en 2018 et environ 650 depuis le début et, s'il s'appelle désormais « Limousin-Périgord », c'est qu'il a réussi son implantation dans un quatrième département, celui de la Dordogne, où il a ouvert une antenne.

CONCLUSION

Voilà ce qu'il m'a semblé opportun de vous rapporter aujourd'hui en tant qu'éléments caractéristiques des activités du Groupe MSA du Limousin en 2018.

Tout ce travail, toutes ces initiatives, tous ces projets ont pu être réalisés et conduits grâce à des équipes de salariés qui remplissent au mieux leur mission, avec la motivation et la conscience professionnelle que l'on peut attendre d'eux, même si ce n'est pas facile tous les jours, dans un contexte d'effectifs contraints, d'adaptation perpétuelle, de réglementation dense et complexe.

Nous connaissons nos imperfections, comme par exemple, des délais parfois un peu longs dans l'étude de certains dossiers compte tenu des stocks en cours, des appels téléphoniques non pris en charge pour cause d'encombrement du centre de contacts à certaines heures, mais je puis vous assurer que nous n'avons cessé de chercher à corriger et prévenir ces points de faiblesse.

J'adresse donc mes remerciements à l'ensemble de nos personnels ainsi qu'à leurs instances représentatives.

J'adresse également mes félicitations aux équipes de MSA Services Limousin, de l'ASEPT Limousin, d'Horizon Limousin Services et du GEIQ Agri Limousin-Périgord.

Je salue également l'engagement des collègues de direction qui m'entourent et m'appuient au quotidien, ainsi que de toute l'équipe d'encadrement que je rencontre en réunion chaque mois et à l'occasion de contacts moins formels.

Je remercie le Président FAUGERON ainsi que tous les administrateurs et conseillers avec lesquels j'apprécie la densité et la richesse de nos échanges.

Merci à vous tous, élus de cette mandature, dont je suis avec intérêt l'activité mutualiste, et que j'ai toujours plaisir à rencontrer en particulier lors de nos réunions locales annuelles.

La MSA du Limousin a toujours prouvé qu'elle savait s'adapter pour faire face aux mutations et défis qu'affronte notre Institution depuis des décennies.

Mais elle a besoin d'être soutenue afin de conserver toute sa force d'action, le poids de la représentation de ses différentes composantes, sa cohésion et sa présence locale.

Cela passe par l'implication et la motivation de tous, et notamment la vôtre, délégués locaux, sur qui nous comptons pour vous réengager à nos côtés en 2020 ou pour vous faire remplacer, et aussi pour faire voter massivement autour de vous.

Je vous remercie pour votre attention.

M. FAUGERON remercie M. DALLE pour sa présentation du rapport d'activité de la MSA du LIMOUSIN pour l'exercice 2018.

V – Intervention de M. Christophe JERRETIE, Député

M. FAUGERON propose de bousculer l'ordre du jour pour donner la parole à M. Christophe JERRETIE, Député de la Corrèze dont l'emploi du temps ne lui permet pas de pouvoir assister à l'intégralité de notre assemblée générale.

M. JERRETIE, je vous remercie de votre présence. Vous avez pu entendre le rapport d'activité de notre Directeur Général qui relate l'importance de la MSA sur nos territoires non seulement dans son rôle de protection sociale du monde agricole par son guichet unique mais aussi par l'importance des actions portées par nos élus sur les territoires. Je vous rappelle que la MSA est le deuxième régime de protection sociale avec la particularité d'une gouvernance par des représentants élus démocratiquement par nos ressortissants.

L'échéance 2020/2025 va être marquée par la négociation, avec les services de l'État, d'une nouvelle Convention d'objectifs et de gestion tant sur les besoins humains que financiers nécessaires pour un fonctionnement optimal de notre institution. C'est à ce titre que nous avons besoin de toute votre implication et de tout votre soutien lors de cette étape Ô combien importante pour la pérennité des services que nous pouvons apporter sur le territoire

M. Christophe JERRETIE :
Je vous remercie pour votre accueil.

La première image que je vois c'est une photo du viaduc de Naves que vous avez choisie pour illustrer le diaporama de vos résultats, en tant qu'ancien maire de Naves cela me va droit au cœur. Cette photo symbolise à la fois nos territoires et l'innovation. M. FAUGERON, je vous félicite pour la force que vous dégagéz et la force que vous fédérez avec tous vos élus des territoires. En cette année de préparation d'élections professionnelles, je tiens à souligner l'importance du rôle des élus de terrain. Ils sont là pour innover, relayer, organiser et fixer des lignes directrices et aboutir à des décisions. Il ne faut pas lésiner sur les moyens de l'engagement et sur les motivations, je pense que la vraie vie de la démocratie ce sont les élus de proximité quelle que soit la nature du mandat. Aujourd'hui, il est primordial d'avoir des élus forts, directifs, impliqués ; il ne faut pas hésiter à susciter les candidats potentiels. C'est d'autant plus vrai pour la MSA.

J'ai écouté avec intérêt la présentation du rapport d'activité par M. DALLE, duquel je retiendrai quelques axes forts.

Le premier d'entre eux, c'est la crédibilité de votre structure qui n'est plus à démontrer. En effet, sur les 700 000 habitants du Limousin, 100 000 relèvent de la MSA. Comme vous l'avez rappelé, la MSA est le deuxième régime de protection sociale et c'est d'autant plus vrai dans notre région. C'est pourquoi nous, les législateurs, devons avoir une attention toute particulière en ce qui concerne votre représentativité et votre action sur notre territoire.

Le deuxième point, c'est une réforme majeure : le PAS (prélèvement à la source). Je vous remercie M. DALLE de l'évoquer devant vos élus et devant l'administration car il s'agit d'une évolution structurale importante. Cette évolution numérique va permettre d'aller beaucoup plus vite, d'aller beaucoup plus dans le sens de la responsabilité de tous, d'avoir beaucoup moins de fraudes, d'avoir beaucoup de souplesse et d'être opérationnel beaucoup plus vite et par la même de redistribuer les cartes de fonctionnement au niveau des ressources humaines et ça c'est un élément important. Comme beaucoup de structures, je sais que la MSA a travaillé depuis plus de deux ans sur ce sujet. Lors de son déplacement en province, le Ministre DARMANIN avait salué le travail effectué par tous les services, toutes les entreprises et toutes les administrations et vous en faites partie. L'impact du PAS va être très fort pour nos évolutions territoriales tant sur les parties administratives que juridiques.

Le troisième point regroupe trois sujets d'actualité : la santé, la famille et la retraite. Mais celui qui va être prioritaire très prochainement est le dossier retraite. On sait que les évolutions de la retraite et de la dépendance seront des axes majeurs des prochaines années. Le législateur, sous la houlette de M. Jean-Paul DELEVOYE, les instances et votre Directeur Général nouvellement nommé travaillent déjà en étroite collaboration sur l'élaboration de la mise en place d'un financement et d'une planification des dépenses relatives à ce nouveau risque qu'est la dépendance.

Cet élément est important vous l'avez souligné par la présentation au vote d'une motion. C'est bien le sujet principal à traiter dans les années à venir tant avec le législateur, la direction générale et vous les élus car cela va être l'impact principal des réformes futures pour les vingt années à venir.

Le quatrième élément, et non le moindre, j'aime bien quand on parle du local et je terminerai sur ce sujet. Votre présence sur le territoire, vos spécificités d'offre de services aux territoires, votre proximité sont autant de particularités propres à la MSA qui concourent à une efficacité de service rendu. Chaque territoire a ses particularités dont il faut tenir compte grâce à la collaboration des élus.

Bien évidemment, on ne résout pas tout en cinq minutes, on ne résout pas tout dans un discours comme je viens de le faire, mais il y a des axes prioritaires qu'il faudra traiter. Vous êtes en partie dans l'actualité aujourd'hui parce que « social, famille et retraite » font partie des objectifs.

Je conclurai par une réflexion au sujet de votre Convention d'Objectifs et de Gestion. Je ne vais pas nier les objectifs car ils sont là pour être atteints mais je voudrais mettre accent sur le mot « gestion ». Le mot « gestion » est important et on l'utilise trop peu. En effet, comme cela a déjà

été dit, les ressources étant ce qu'elles sont, quelle que soit la structure, si on veut continuer à être à la hauteur des attentes et pouvoir assurer les prestations futures, c'est bien la gestion qui fera la différence !

Je vous remercie pour votre attention

M. FAUGERON : Je vous remercie pour votre intervention. Nous aurons l'occasion de nous rencontrer avec vos homologues des autres départements du LIMOUSIN, pour évoquer les sujets qui arrivent pour la période 2020-2025

VI – Présentation d'une résolution comptable par M. Frédéric BRIGAUD, Directeur comptable et financier de la MSA du LIMOUSIN

M. FAUGERON :

Je vous propose maintenant d'entendre une résolution comptable et financière ayant trait à la fonction Santé au Travail.

Depuis plusieurs années, le processus de validation des comptes fait l'objet d'un rapport de l'Agent Comptable national, et d'une décision de la CCMSA. Puis le Conseil d'administration de la Caisse se prononce sur les comptes, ce qu'il a fait au cours de sa séance du 12 avril 2018. Ensuite, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale la résolution comptable relative à l'affectation du résultat de la Santé au Travail.

En application de cette procédure je passe donc directement la parole à Monsieur Frédéric BRIGAUD, notre Directeur comptable et financier.

Monsieur BRIGAUD :

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 19 avril 2019 la résolution comptable suivante :

« L'Assemblée Générale constate le résultat déficitaire 2018 de la fonction Santé au Travail qui s'élève à 294 759,27 € et qui, en l'absence de Réserve de Service de Santé au Travail doit être imputé sur le Report à Nouveau Débitéur dont le solde de 509 540,51 € est porté à 804 29,78 € »

APPROBATION DE LA RÉOLUTION COMPTABLE A L'UNANIMITÉ

VII – Intervention de M. Bernard TOURNADOUR, 1^{er} vice-président

Présentation du rapport mutualiste

Mesdames et Messieurs
Chers collègues,
Chers amis,

J'ai une nouvelle fois le plaisir d'intervenir à cette tribune pour vous dire un mot sur notre action mutualiste.

Vous l'avez peut-être constaté lors de nos rencontres de l'automne dernier, dans le montage visuel du bilan de notre activité, cette action mutualiste apparaît particulièrement riche avec :

- d'une part, la vie dite institutionnelle qui anime les diverses instances de la MSA, du niveau départemental au niveau central,
- et d'autre part, la vie de nos échelons locaux avec le lot d'actions que nous avons initiées sur nos territoires, ou dans lesquelles nous avons été impliqués en tant que partenaires.

C'est sur cette dernière que j'aimerais revenir, la précédente s'illustrant largement au travers des autres interventions de cette assemblée générale.

Notre vie mutualiste locale a donc été marquée en 2018 par 55 actions réparties sur nos trois départements.

Un chiffre en légère baisse par rapport à 2017 mais qui reste très satisfaisant, d'autant que plus de 2500 personnes ont été intéressées par ces actions.

Il y a eu comme d'habitude des actions en direction de l'enfance, en grande majorité sous la forme d'animations de prévention bucco dentaire conduites dans les écoles primaires à partir de vos propositions,

Il y a eu également **des actions de prévention santé grand public sur des thèmes que vous avez choisis**, essentiellement des réunions sur la maladie d'Alzheimer, la maladie de Lyme, le stress, les vaccinations, la prévention du suicide et du cancer ou encore les risques liés à l'ambrosie.

Ces actions sont toujours les plus nombreuses, et montrent combien la demande d'information en matière de santé est importante sur nos territoires.

Vous avez aussi organisé 3 actions au bénéfice des actifs agricoles : une formation *Bovin+*, mise en place en partenariat avec le service de Santé sécurité au travail, et deux réunions sur un thème nouveau en 2018 : la prévention du vol sur les exploitations agricoles.

Les seniors n'ont pas été oubliés avec 8 réunions *Seniors tranquilles* qui apportent toutes les informations pour continuer à vivre chez soi le plus longtemps possible.

Ici en Corrèze, je me dois d'évoquer également deux **rencontres départementales d'animation des réseaux de convivialité *Bavard'âge* initiés par la MSA, et *Voisineurs* initiés par Familles Rurales.**

Ces réseaux de bénévoles recréent du lien social en rendant des visites régulières aux personnes souffrant de solitude ou d'isolement.

Si j'en parle, c'est pour deux raisons :

d'abord parce que plusieurs d'entre vous participent à la vie de ces réseaux, soit comme visiteur bénévole soit comme membres des comités de pilotage,

ensuite, parce que ces réseaux qui maillent aujourd'hui la quasi-totalité du département grâce à un partenariat étroit entre la MSA, le Conseil départemental, la Fédération départementale Familles Rurales et la Carsat, et grâce à plus de 130 visiteurs bénévoles, sont nés en 2008 à l'initiative d'élus MSA.

Je rajouterai enfin à ce bilan 2018 de nos actions, nos **diverses représentations et contributions à des manifestations agricoles** : comices, foires et salons au nombre d'une cinquantaine, ainsi que vos participations aux **conférences sur le Bien Vieillir de *Cap Limousin*** ou **aux sessions de découverte du site internet** de la MSA organisées dans les MSAP.

Notre mandat touche maintenant à sa fin.

Depuis 2015, date du dernier scrutin, et jusqu'à cette fin d'année 2019, **près de 400 actions locales** initiées par les délégués MSA ou les associant au sein de partenariats, auront intéressé près de **15 000 personnes**.

Ces chiffres témoignent, à eux seuls, de la plus-value apportée par nos échelons locaux, de l'intérêt de leur mission qui vient prolonger les activités des services de la caisse, du rôle d'animation et de relais d'information de l' élu MSA auprès des assurés, des partenaires et de toute la population rurale.

La préparation des élections 2020 a débuté.

Je ne vous apprends rien en vous disant que le scrutin de janvier prochain constituera un enjeu majeur pour la pérennité et la cohésion de notre régime agricole.

Aussi, nous devons nous mobiliser dès à présent pour que ce scrutin soit une réussite en ce qui concerne la participation, et que chaque territoire soit pourvu de délégués représentatifs des trois collègues.

J'espère bien sûr que vous serez nombreux à briguer un nouveau mandat.
Dans la négative toutefois, je ne puis que vous inciter à préparer votre succession en trouvant un remplaçant.

La MSA compte sur nous.

Merci à vous pour ces cinq ans passés sous la bannière mutualiste.

Je vous demande encore un instant d'attention si vous le voulez bien : la commission de l'Action mutualiste de la Caisse centrale a souhaité que la présentation du rapport mutualiste national soit illustré par 5 ou 6 vidéos retenues parmi les 35 proposées par les Caisses de MSA.

Je vous invite donc à découvrir en avant première le film réalisé par notre caisse, l'objectif étant de mettre en valeur une action de l'année écoulée.

Je laisse place à la projection

VIII – Synthèse des vœux et motions présentés par M. Guy FAUGERON, Président de la MSA du LIMOUSIN

« Mesdames, Messieurs,

Dans nos réunions de terrain, comme dans le débat général que nous aurons tout à l'heure, nous sommes là pour répondre à vos questions, prendre en compte vos demandes et vos suggestions.

Notre Conseil d'administration s'appuie sur ces différentes rencontres avec vous pour :

- Détecter les évolutions législatives que le régime doit porter parce qu'il apparaît que, pour certains risques, la couverture sociale est insuffisante ou inexistante, ou bien alors que la législation ou la réglementation est inappropriée,

- Repérer des inégalités de traitement par rapport aux assurés du Régime général quand les prestations versées sont inférieures,
- Connaître vos attentes en termes de services et leur évolution en fonction de l'environnement économique et social,
- S'assurer de l'attachement de nos adhérents à leur MSA parce qu'elle a su leur montrer qu'elle est beaucoup plus qu'un régime de protection sociale et qu'elle assure « l'essentiel et plus encore »,

Chaque année nous présentons à notre Assemblée Générale des motions ; elles participent à la réponse à certaines des préoccupations énoncées.

Les motions que nous vous proposons d'adopter vous ont été remises tout à l'heure avant le début de nos travaux.

IX – Rapport moral du Conseil d'Administration présenté par M. Guy FAUGERON, Président de la MSA du LIMOUSIN

Monsieur le Député,
Madame la représentante du Président du Conseil départemental,
Monsieur le Directeur Général de la Caisse centrale de la MSA,
Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'État,
Mesdames et Messieurs les représentants des MSA voisines,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs les salariés de notre caisse et tous nos invités,
Chers amis,

Je commencerai volontiers la présentation de ce rapport, Monsieur BLANC, en soulignant combien j'apprécie votre présence parmi nous aujourd'hui.

Dès votre prise de fonction en octobre dernier, vous avez entrepris de venir à la rencontre des femmes et des hommes qui font vivre les caisses de MSA : Présidentes et Présidents, Premières Vice-Présidentes et Premiers Vice-Présidents, Directrices et Directeurs, et bien sûr l'ensemble des salariés.

Ce faisant, vous nous avez fait l'honneur, avec nos collègues et partenaires de mutualisation de la MSA Dordogne, Lot et Garonne, de votre premier déplacement en province où, durant deux jours, vous avez enchaîné les rencontres et les échanges avec les élus, les équipes de direction et les équipes des services que vous avez pu visiter.

Je crois pouvoir dire que chacun a apprécié, au-delà de votre démarche, la qualité et la simplicité de nos discussions, mais aussi la grande compétence et la détermination d'un homme qui n'est pas arrivé à la tête de la Caisse centrale par hasard et qui affiche de grandes ambitions pour notre régime.

Vous avez de grandes ambitions, nous avons de grandes attentes, nous sommes donc faits pour nous entendre : nous comptons sur vous comme vous pouvez compter sur nous.

Je souhaite aussi adresser des salutations particulièrement amicales à Jean-François FRUTTERO, Administrateur central, qui a récemment remplacé notre amie Claudine FAURE à la tête du Conseil d'administration de la MSA Dordogne, Lot et Garonne, ainsi qu'à Lysiane LENICE, Directrice Générale.

Vous savez en effet que nous sommes solidairement engagés avec cette caisse voisine dans un programme de mutualisations d'activités depuis début 2016, lequel est aujourd'hui totalement mis en œuvre, comme vous l'a indiqué notre Directeur Général.

Je voudrais rappeler une nouvelle fois que cette démarche a été conçue par notre Institution comme une alternative à de nouvelles fusions de Caisses, dans lesquelles les pouvoirs publics auraient souhaité nous entraîner, à l'occasion de la négociation de l'actuelle convention d'objectifs et de gestion.

Nos mutualisations d'activités constituent donc une réponse aux contraintes de réduction d'effectifs et de moyens financiers de fonctionnement qui nous sont imposées, certes, mais elles visent aussi à améliorer le service rendu à tous nos adhérents des cinq départements, et c'est d'ores-et-déjà perceptible.

A ce titre, je citerai deux exemples :

- l'ouverture à l'ensemble des adhérents des deux caisses, de trois points d'accueil : un en Corrèze, un en Haute-Vienne et un en Dordogne;
- la mise en œuvre d'un centre de contact pour les employeurs de main-d'œuvre, au sein du service Cotisations sur salaires de la MSA Dordogne, Lot et Garonne, à Agen ; les employeurs limousins qui sont dans cette salle se souviennent qu'ils ont longtemps réclamé cet outil de service, que notre seule caisse ne pouvait leur offrir : à présent ils l'ont et c'est notre programme de mutualisations qui l'a permis.

Pour autant, ce n'est pas une démarche facile : elle est exigeante pour nos salariés auxquels des changements d'activité et de nouveaux efforts ont été demandés, et elle a pu créer des désagréments pour nos adhérents dont certains sont encore perceptibles en termes de délais de traitement des dossiers.

Soyez assurés que le Conseil d'administration est attentif à cette situation et peut vous garantir que les équipes des deux caisses mettent tout en œuvre pour mieux nous servir et méritent votre soutien.

Je voudrais ensuite développer quelques-uns des autres chantiers menés en 2018 sous l'impulsion du Conseil d'administration.

Nous avons poursuivi et développé nos actions d'accompagnement de nos adhérents dans leur vie personnelle et professionnelle :

- Evoquons tout d'abord nos réponses sociales aux impacts des crises agricoles : des échéanciers par centaines, des prises en charge de cotisations pour près de 700 000€. En 2018, c'est la filière bovine qui a une nouvelle fois concentré nos efforts. Pour 2019, à l'issue d'un été particulièrement sec qui a touché durement nos trois départements, il nous faut nous préparer à répondre à de nouvelles tensions sur la trésorerie des exploitations, d'autant que le contexte général est peu porteur, comme chacun le sait, pour la consommation de viande bovine. C'est la raison pour laquelle, sur invitation de la Caisse centrale, le Conseil d'administration a sollicité, sur la base d'une juste estimation, l'attribution d'une première enveloppe de PEC de 650 000€. Nous espérons bien entendu obtenir ces moyens, même si nous sommes conscients que toutes les régions, et un grand nombre de productions, ont été éprouvées en 2018 et ont besoin d'être aidées. Quoiqu'il en soit, nous réunirons à nouveau, dans les prochaines semaines, comme nous en avons pris l'habitude, les OPA et les services de l'Etat des trois départements pour convenir des critères de répartition de l'enveloppe de prises en charge de cotisations qui nous sera notifiée par la Caisse centrale. Dans ce domaine de l'accompagnement des agriculteurs fragilisés, le ministère de l'agriculture a souhaité, dans une instruction publiée fin 2017, impulser une refonte du dispositif *Agridif*. Dans notre

région, nous pouvons nous féliciter que, grâce à l'antériorité du soutien socio économique porté par notre SESA, nous ayons pu convaincre les trois DDT et les trois chambres d'agriculture de poursuivre notre travail collaboratif au profit de l'agriculture limousine au sein d'un nouveau dispositif baptisé *Agri Accompagnement*. En pratique, depuis le 1er novembre dernier, tout agriculteur souhaitant signaler ses difficultés et se renseigner sur les possibilités d'accompagnement dispose d'un accès unique soit par téléphone, soit par courriel ; ces canaux aboutissant au pôle administratif du service social de notre caisse.

- Poursuivons avec l'aide au répit des agriculteurs en situation d'épuisement professionnel : en appui sur les conventions signées avec les trois services de remplacement en agriculture en 2017, nous avons décidé, avec le soutien de la Caisse centrale, de continuer à permettre à des personnes ou à des couples de prendre quelques jours de recul par rapport à leur quotidien, ce qui sera illustré d'ailleurs dans notre séquence d'animation tout à l'heure.
- Passons à la prévention du mal-être et des conduites suicidaires : cette action, mise en œuvre depuis des années par notre caisse avec le concours des associations de bénévoles dévouées à partir d'un numéro de téléphone dédié, complétée, le cas échéant, par un suivi social lorsqu'il est sollicité, a connu un virage important en 2018 avec le lancement d'*Agri Ecoute*. Concernant aussi bien les exploitants agricoles que les salariés, ce dispositif offre un accès gratuit à des téléconsultations avec des psychologues. Concernant plus spécifiquement les salariés, je rappellerai également que l'un des axes de notre Plan Santé Sécurité au Travail porte sur la prévention du risque psycho-social et que des réponses spécifiques peuvent donc être élaborées dans les entreprises avec le soutien de nos équipes spécialisées.

Accompagner les populations et les territoires, c'est aussi mener une politique d'action sanitaire et sociale ambitieuse : c'est ce que nous nous efforçons de faire depuis 2016 sur la base d'un plan quinquennal ; cependant, nous sommes amenés à constater, année après année, la diminution de plus en plus sensible des crédits disponibles pouvant être alloués au soutien de porteurs de projets par des subventions, et à l'accompagnement des familles et des individus par des prestations extra-légales ; cette situation s'explique par la progression continue des dépenses induites par ce que l'on appelle les « missions publiques d'action sociale », c'est-à-dire les actions que les pouvoirs publics demandent à tous les régimes de Sécurité sociale de développer, particulièrement dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants et en faveur de la jeunesse. Bien entendu, nous revendiquons que les enfants de nos adhérents bénéficient des mêmes conditions d'accueil et des mêmes prestations que tous les autres, parce que, de façon générale, nous revendiquons la parité de prestations et de moyens, mais nous déplorons que l'augmentation des dépenses sur ces champs se fasse au détriment des actions spécifiques de notre caisse, laquelle doit de ce fait, année après année, les réviser à la baisse. J'ai pris l'option de développer longuement ce sujet pour vous alerter, M. BLANC, sur une situation qui concerne, en cette fin de Convention d'Objectifs et de Gestion, plus d'une Caisse sur deux. Ayant perçu votre détermination à aborder de façon offensive la négociation de la prochaine COG en matière d'ambitions et de moyens, je vous serais donc reconnaissant de tout faire pour obtenir pour notre action sanitaire et sociale des moyens financiers suffisants pour prévenir tout recul de notre niveau d'intervention et d'accompagnement.

- En matière de santé, de façon plus générale et au bénéfice de toute la population du milieu rural, nous avons poursuivi, grâce à l'investissement soutenu de notre service du contrôle médical, notre soutien aux actions en lien avec l'organisation des soins de proximité et leur coordination (Maisons de santé pluri-professionnelles) et nous nous préparons, sur demande de l'ARS, à accompagner la mise en place d'une première Communauté professionnelle de territoire de santé (CPTS).

Nous avons également mis en œuvre ou en chantier plusieurs actions de développement de nos services et de nos moyens d'action :

- Concernant nos implantations territoriales, nous avons inauguré le bâtiment de Guéret en mai dernier, en compagnie des différents tiers occupants que nous avons réussi à rassembler autour de nous, permettant ainsi une occupation rationnelle des surfaces de ce site, en même temps qu'une rentabilisation de l'investissement, tant par les loyers perçus que par les économies d'énergie générées ;
- Nous avons également lancé, à la fin de l'année dernière, la rénovation des façades et le remplacement de toutes les huisseries de notre siège de Limoges ; c'est un chantier qui s'étalera sur toute l'année 2019 et qui vient compléter la première tranche de travaux livrée en 2016, laquelle portait sur le réaménagement de l'accueil et la création d'un espace de réunions ;
- Nous sommes aussi sur le point de boucler le dossier de la réimplantation de notre permanence de Brive, qui a vocation à devenir une véritable agence, que nous occuperons avec MSA Services Limousin et Mutualia Alliance Santé ;
- Enfin, nous avons décidé en fin d'année dernière la réimplantation de notre permanence de Felletin à Aubusson, dans des conditions de nature, là aussi, à faire évoluer ce point d'accueil, non seulement en agence, mais également en MSAP entièrement portée par notre Caisse, sur la base d'un concept dont nous parlera certainement M. BLANC dans son intervention.

Nous avons également poursuivi toutes nos actions de service à nos différentes populations, en nous efforçant de demeurer proches et accessibles, en devançant parfois les sollicitations :

- Je ne développerai pas ce sujet, car sur proposition de la Commission de la Vie Mutualiste, présidée par Patrice POUGET, votre Conseil d'administration a précisément choisi cette année de mettre en valeur, à l'occasion de cette Assemblée Générale, les actions que nous menons à longueur d'année avec de nombreux partenaires, pour nous rendre toujours plus accessibles et protecteurs pour nos adhérents et leurs ayants-droits.

Plutôt qu'un discours auto satisfait de ma part, vous aurez donc, tout à l'heure, des témoignages de la part des acteurs et des bénéficiaires.

Ceci étant posé, je voudrais quand même une nouvelle fois mettre en exergue une caractéristique forte de la MSA qu'est sa capacité à fédérer, au-delà de ses délégués, ses administrateurs et ses salariés, les énergies des acteurs des territoires pour contribuer au maintien de leur vitalité.

Forte aussi est sa gouvernance politique, fondée sur l'élection de représentants cantonaux, départementaux et nationaux. Le temps est venu de renouveler notre réseau d'élus, de trouver des candidats, de faire voter, pour réaffirmer la légitimité de notre organisation aux yeux des pouvoirs publics. Le taux de participation à la grande consultation nationale du début de l'année prochaine sera en effet un élément capital pour asseoir nos prétentions et nos revendications de moyens : plus il sera élevé, plus nous serons en position de force parce que nous serons reconnus et devront être considérés. Sur ce point, M. BLANC, notre caisse et toutes les autres vont se mobiliser pour vous aider, par le résultat que nous obtiendrons, à faire le reste dans la négociation de la prochaine COG !

Nous devons aussi garantir la cohésion de nos composantes salariée et non-salariée : la MSA c'est en effet deux régimes sociaux dans une même organisation, laquelle doit continuer d'avancer dans le respect mutuel et la solidarité.

Je voudrais conclure par des remerciements :

- Remerciements à tous mes collègues administrateurs, avec une mention particulière pour notre administrateur central Gérard LIBOUTET, qui n'a pas ménagé ses efforts, au sein du Conseil d'administration de la caisse et au sein du Conseil central, pour que la MSA soit un partenaire significatif du Mondial de Tonte de moutons, événement de grande ampleur qui doit se dérouler en juillet prochain au Dorat, en Haute-Vienne, une commune d'à peine 1700 habitants. Cet engagement de notre caisse, relayé par les cinq autres MSA de la Nouvelle-Aquitaine, prendra la forme de diverses animations ayant pour support la prévention des risques professionnels. Il a été matérialisé récemment par la signature d'une convention entre la Caisse centrale, la MSA du Limousin et l'association organisatrice, dans le cadre du salon de l'Agriculture.
- Pour l'occasion, le Conseil central a décidé, pour la première fois dans l'histoire de notre institution, un déplacement à Limoges et au Dorat, pour y tenir sa réunion du mois de juillet mais surtout découvrir, sur le site de la manifestation, cette activité particulière de la tonte des ovins, exercée par des passionnés dont le Président RIFFAUD, champion du monde en titre. Ce faisant, notre institution sera à sa place, au cœur d'un territoire agricole et rural représentatif du milieu dans lequel elle entend poursuivre ses missions d'organisme de Sécurité sociale certes, mais également d'acteur du développement local, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses structures d'offre de services, dont les réalisations marquantes ont été mises en valeur dans le rapport d'activité.

En conclusion, au cours de ces quatre années de présidence de la MSA du Limousin émaillée de plusieurs réformes majeures de la protection sociale et d'évolution notables de l'organisation de notre caisse, j'ai pu mesurer le travail accompli par les équipes de direction successives sous la direction d'Éric Dalle.

Je le remercie pour sa disponibilité et son écoute ainsi que toutes les équipes qui l'entourent et l'ensemble du personnel de la MSA du Limousin, qui ne ménagent pas leurs efforts pour nous servir tous et montrent au quotidien leur attachement à notre caisse.

Je vous propose de les applaudir tous très chaleureusement, et je vous remercie de m'avoir écouté.

X – Débat général avec l'Assemblée

Président FAUGERON :

Vous avez maintenant la parole. Nous allons consacrer environ 20 minutes à répondre à vos questions avant de laisser la place à notre séquence d'animation après la clôture de la partie statutaire de nos travaux.

M. Christian GAUTHIER, délégué cantonal du canton de NANTIAT (87) :

« Ce n'est pas une question que j'ai à vous poser mais c'est une remarque sur les propos tenus lors de la dernière Assemblée générale, par M. CORMERY, notre président national sur la revalorisation des retraites des exploitants agricoles à laquelle il avait opposé la dette de la France. Je voudrais dire à M. CORMERY, et à tous ses collaborateurs ainsi qu'à tous les parlementaires, aux ministres et au premier d'entre eux ainsi qu'à Monsieur le Président de la République et à toute cette cohorte de journalistes et d'économistes qui bavardent à longueur de journée sur tous les plateaux de télévision, que si toutes les Françaises et les Français avaient travaillé et vécu comme des exploitants agricoles, non seulement la France n'aurait pas de dette mais disposerait d'une manne financière importante qui apporterait une solution au problème des retraites des exploitants agricoles. Car ces gens ont travaillé d'arrache-pied dimanches et jours

fériés, la plupart d'entre eux n'a jamais pris une journée de vacances pendant toute leur carrière. Ils ont travaillé pour mettre sur le marché des produits alimentaires à des prix ridicules pour permettre à la population française de se nourrir à bon compte. Donc tous ces gens pensent qu'il ne faut pas continuer de tenir de tels propos parce qu'un jour cela finira mal. J'ai personnellement très mal vécu les propos du Président CORMERY. J'en ai terminé, je vous remercie de votre attention. »

M. Guy FAUGERON, Président de la MSA du LIMOUSIN :

Comme vous l'avez dit, ce n'est pas une question, nous n'allons pas prendre la parole à la place du Président CORMERY. Toutefois, M. BLANC va vous apporter quelques précisions sur la réforme des retraites.

M. François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la Caisse Centrale de MSA :

Notre politique est de soutenir l'évolution d'un système de retraite universelle et dans ce contexte, pour les retraités exploitants agricoles, nous souhaitons a minima atteindre un montant équivalent à 85 % du SMIC. A ce jour, le dernier montant connu est de 75 % et ce n'est pas suffisant.

Pour autant, la notion de contribution est importante. Nous savons bien que certains d'entre vous ont contribué à la hauteur de leurs moyens compte tenu de la situation économique du secteur dans lequel ils travaillaient. Aussi nous sommes très attentifs à ce qu'une prestation de solidarité existe. C'est quelque chose de fondamental.

Je n'étais pas présent lors de l'intervention de M. CORMERY, mais ce que je peux dire, pour le connaître bien maintenant, c'est que dans les négociations que nous avons avec les pouvoirs publics, et notamment avec Monsieur le Ministre de l'Agriculture, il porte vraiment avec détermination le souhait de rappeler que nous sommes tous contributeurs, certes il faut contribuer pour s'ouvrir des droits. Mais au-delà de cette situation, le réseau de solidarité doit s'activer et s'appliquer et que pour ceux qui ont connu des périodes difficiles ne soient pas laissés pour compte.

M. FAUGERON passe la parole à un intervenant :

« Je souhaite m'adresser plus particulièrement à M. DALLE. Suite à l'enquête de satisfaction menée par la MSA vous nous annoncez un taux de 82 % de personnes satisfaites de l'accueil qui leur est réservé par la MSA. Or, si j'en crois les réactions que j'entends autour de moi, il me semble que ce pourcentage est un peu surfait. En effet, l'accueil et les réponses ne répondent pas toujours aux attentes des ressortissants, on peut noter toutefois un réel progrès depuis la mise en place des nouveaux horaires de permanence notamment à Tulle. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ? »

M. Éric DALLE, Directeur Général de la MSA du LIMOUSIN :

Cette enquête, initiée au niveau national, a été réalisée par toutes les caisses de MSA de France. Nous avons obtenu un taux de participation de l'ordre de 30 % que nous pouvons qualifier de significatif par rapport à l'ensemble des enquêtes de ce type.

Reste à analyser la nature de l'insatisfaction, parfois nous avons l'expression de l'insatisfaction qui n'est pas liée à la façon dont nous organisons l'accueil, à la qualité de l'engagement de nos salariés... mais par le résultat obtenu qui ne convient pas (soit que le demandeur ne puisse pas prétendre à certains droits, soit que la nature de la réponse).

En ce qui concerne les points d'accueil, nous allons tenter de combler cette lacune, en Corrèze, par le projet d'ouverture d'une véritable agence à Brive ce qui permettra grâce à ces 2 pôles d'assurer un accueil qualitatif pour une grande partie de la population corrézienne.

M. Michel JOUHETTE, administrateur MSA du LIMOUSIN, Président du GEIQ AGRICULTURE LIMOUSIN-PERIGORD

« Monsieur Blanc, vous n'êtes pas sans savoir que le Limousin est l'une des régions de France où les salaires et les retraites sont les plus faibles. Ce qui génère de nombreuses sollicitations d'aides auprès du service social de la MSA. Malheureusement, je constate que le budget d'action sanitaire et sociale est en diminution constante sous les contraintes de la COG. Et, de ce fait, de nombreux

ressortissants ne peuvent pas être aidés à hauteur de leur détresse ou de leurs difficultés. Pouvez-vous nous éclairer sur les modalités d'élaboration de ces budgets annuels qui ne tiennent pas compte de la pauvreté et de la faiblesse des revenus d'un territoire ? »

M. François-Emmanuel BLANC :

Ma carrière m'a amené à beaucoup voyager sur le territoire national, ce qui m'a permis de prendre conscience de la situation, au-delà de mon emploi de Directeur Général de la Caisse Centrale de MSA, du besoin criant des situations sociales les plus difficiles. La pauvreté et la précarité seront combattues grâce à l'ensemble de nos actions. Le critère de fragilité est réellement pris en compte dans la répartition des enveloppes (sociales, économiques...). Le plan pauvreté a mis en avant l'ensemble des interventions des caisses au bénéfice des assurés. Si l'on rajoute l'offre de services sur les territoires et, en particulier, l'offre d'insertion, cela concourt bien à résoudre un certain nombre de problèmes. Les interventions d'ASS viennent s'ajouter à tout cela. Les répartitions budgétaires sont établies par la COG entre les caisses, et je peux vous l'assurer, il n'y a pas de traitement défavorable pour le Limousin. Quand on cumule les interventions des différents services des caisses, l'ASS, les PEC et l'OST, cela représente des sommes conséquentes. Même si ces volumes financiers ne suffisent pas au regard des besoins, cela apporte tout de même des réponses. Lors de l'élaboration de la prochaine COG, il conviendra d'évaluer au plus juste les besoins nécessaires au bon fonctionnement de chaque caisse.

M. Éric DALLE :

Rappel des missions du CPASS à l'attention de M. JOUHETTE

Dans cette COG, il ne faut pas perdre de vue que la dotation annuelle retenue est au niveau de l'année précédente. Compte-tenu que nos cotisations diminuent d'année en année, la logique de l'Etat aurait dû être de revoir à la baisse nos financements, or nous avons su préserver nos moyens (environ 154 millions).

Le budget se décompose en deux sous ensembles. Le premier, très dynamique en matière de dépenses annuelles, que sont les missions publiques d'ASS, ces actions bien qu'initiées par l'État doivent obligatoirement être mises en œuvre par les régimes d'assurance. Ce n'est pas contestable car nos ressortissants peuvent en bénéficier. Du fait de la progression notable du nombre de structures de gardes d'enfants, et nos moyens étant constants, cela entraîne forcément une rationalisation de la seconde enveloppe dédiée aux actions des caisses. Il faut donc concilier ces deux exigences et le problème ne pourra se résoudre que lors de la négociation de la future COG lors de laquelle il faudra évaluer les moyens nécessaires pour répondre aux besoins du poste « missions publiques » sans impacter les actions propres à notre territoire.

XI – Approbation des différents rapports et propositions de motions

Vu les articles L.723-35, R.723-106 du code rural,
Vu le rapport général du Conseil d'administration,

Il est demandé à L'Assemblée Générale de la caisse de MSA du Limousin

- D'approuver la gestion du Conseil d'administration,
- D'approuver le rapport général présenté par le Conseil d'administration.

La gestion du Conseil d'administration et le rapport général présenté par le Conseil d'administration sont approuvés à l'unanimité

VOTES DES MOTIONS

Les motions sont approuvées à l'unanimité

Président FAUGERON :

Je vous remercie et je clôture sur ce vote la partie statutaire de notre Assemblée générale. Nous allons pouvoir passer à la séquence d'animation de notre matinée, pour laquelle la Commission de la vie mutualiste, présidée par Patrice POUGET, a proposé au Conseil d'administration de retenir le thème des actions menées par les services de notre Caisse avec différents partenaires pour illustrer sa volonté d'être «accessible et protectrice».

Je vais donc laisser la parole à Patrice, ainsi qu'à Brigitte JAMMOT, en charge de la direction de l'action sanitaire et sociale, de la prévention et de la relation de services.

XII – Séquence d'Animation

Monsieur Patrice POUGET :

Bonjour à tous

Cette année, nous avons choisi d'illustrer comment la MSA est accessible et protectrice à travers deux tables rondes :

- l'une sera consacrée au thème *Anticiper, accompagner et protéger tout au long de la vie* et offrira divers témoignages illustrant l'action de la MSA tant en intervention individuelle que collective

- l'autre abordera le thème *Travailler en partenariat pour améliorer le service rendu et la cohérence de l'action territoriale*. Pour illustrer, nous avons fait appel à plusieurs partenaires dans les domaines des collectivités territoriales, de l'agriculture et de l'emploi

Madame Brigitte JAMMOT, vous êtes en charge de la relation de services, pouvez-vous nous rappeler comment la MSA est accessible aujourd'hui ?

B. JAMMOT : la MSA est accessible de différentes façons. Les canaux liés à la dématérialisation sont en augmentation constante. Pour autant, les sollicitations par téléphone ou dans les points d'accueil sont toujours possibles.

- Par téléphone : notre centre de contacts de Guéret traite un volume d'appels de l'ordre de 110 000/an

Nous essayons de nous adapter avec la journée continue le lundi, des propositions de RDV téléphoniques, des appels sortants, des lignes spécialisées (EMO, professionnels de santé),

- Par les télé services : pour des demandes de prestations, des messages à l'attention d'un service, des demandes de RDV,

- Par nos points d'accueil : en accès libre et sur RDV : pour le LIMOUSIN ce ne sont pas moins de 12 points d'accueil auxquels il faut ajouter le point d'accueil « frontalier » en Dordogne.

- Grâce au réseau des MSAP partenaires et le point d'accueil partenarial : aujourd'hui la carte des MSAP vient conforter notablement notre propre implantation offrant ainsi 30 points de contacts supplémentaires permettant de donner des renseignements de premier niveau et d'établir un lien direct avec la MSA, parfois offrant aussi la possibilité de RDV en visio et permettant d'accueillir des interventions collectives répondant à des besoins repérés sur le territoire. En tout, ce sont donc 42 points de contacts offerts.

- Bien-sûr, le réseau des élus MSA, lesquels peuvent à tout moment faire remonter les préoccupations individuelles ou collectives concernant la vie des territoires
Et, enfin, nos agents des services de prévention des risques professionnels, action sociale qui sur le terrain relaient un certain nombre de questions et réponses.

Pour illustrer mes propos je vais vous présenter les intervenants à la première table ronde que nous avons intitulée *Anticiper, accompagner, protéger tout au long de la vie* qui vont pouvoir témoigner de leur expérience sur les domaines suivants :

- *Rendez-vous Prestations* qui permet de faire le tour des droits potentiels avec un conseiller en protection sociale,
- *Entretiens individuels retraite* qui peuvent être organisés à la demande, à l'occasion d'une information collective en entreprise ou dans une session *Point d'accueil installation transmission*

mais nous allons aussi évoquer

- *l'Aide au répit* apportée aux exploitants avec une expérience originale en Corrèze,
- *l'Accompagnement au maintien dans l'emploies* salariés ou des non salariés,
- *Bovin Plus* avec les formations organisées par le service de Prévention des risques professionnels.

Pour cela, je vais demander à :

- Christine ROBERT,
- Sabine MADELMONT-DESCHAMPS
- Alain DUCHANTRE
- Patrice MESPOULET,
- Aurélien ESCURE,
- Jean-Michel BOSREDON,

de nous rejoindre.

Sabine MADELMONT-DESCHAMPS, conseillère en protection sociale à la MSA

Mme Brigitte JAMMOT : Sabine MADELMONT, vous êtes conseiller en protection sociale à la MSA. Parmi vos modalités d'intervention, figure le RDV Prestations. Pouvez-vous nous dire en quoi cela consiste ?

S. MADELMONT-DESCHAMPS : Sur un temps dédié, cela consiste à faire une analyse complète de la situation de la personne pour activer l'ensemble des droits auxquels elle peut prétendre.

B. JAMMOT : Pouvez-vous nous dire à quelle occasion ou sur quels critères, cela est proposé ?

SM-D : Les occasions et les critères peuvent être très divers, comme par exemple :

- Une demande de l'adhérent en fonction d'un changement ou d'une évolution de la situation familiale ou professionnelle par exemple
- Un appel téléphonique émanant d'un agent de la relation de services, dans le cadre du parcours « j'attends et j'élève un enfant »
- Lors d'actions ciblées par rapport aux prestations ou à un public donné
- Lors de la remise du « Chéquier Jeunes Agriculteurs » en partenariat avec le Syndicat Jeunes agriculteurs
- Spontanément au fil des échanges lors d'un entretien
- Et bien sûr suite à un signalement ponctuel des autres services de la MSA (service des prestations, service action sociale).

BJ : Concrètement, pouvez vous prendre un exemple illustrant cela ?

SM-D : un exemple sur le parcours « j'attends et j'élève un enfant »

Un agent de la relation de services contacte les jeunes mamans le mois qui suit la naissance afin de leur proposer, si elles le souhaitent, un rendez-vous prestations avec un conseiller en protection sociale. Dans l'affirmative, le conseiller recontacte l'adhérente afin de planifier le rendez-vous.

Au cours de cet entretien, d'une durée estimée entre 45 min et 1h, je m'assure de la plénitude des droits.

En premier lieu, je vérifie que les droits liés à la naissance de l'enfant : prime à la naissance, allocation de base, aide à la naissance par le service social et rattachement de l'enfant en maladie, sont bien servis. Si tel n'est pas le cas, je m'assure que tous les justificatifs sont présents au dossier et demande par la suite aux services concernés de bien vouloir instruire le ou les droits.

Dans un second temps, je conseille les assurés au regard des besoins exprimés et de leur situation familiale et professionnelle (mode de garde, reprise d'activité...) et les accompagne à faire les démarches associées.

Enfin, un mois après le rendez-vous prestations, je suis l'évolution des droits et, si besoin, relance l'assurée dans l'hypothèse où les démarches n'auraient pas été réalisées.

BJ : Si ces personnes n'avaient pas été contactées par la MSA, pensez-vous qu'elles vous auraient sollicitée ?

Compte-tenu des démarches administratives à accomplir et de la complexité des législations, je pense que certains assurés ne se seraient pas manifestés d'eux-mêmes.

C'est pourquoi, je crois que cette démarche pro active répond à la fois à un besoin mais aussi à une attente de la part de nos ressortissants.

P. POUGET : Je vous remercie pour cette présentation ainsi que pour vos compétences législatives également dans les domaines étroitement liés des cotisations et de la retraite. Nous allons à présent accueillir M. Alain DUCHANTRE, exploitant agricole qui a bénéficié d'un *Entretien individuel retraite* dans le cadre d'un *Point accueil installation transmission*. M. Alain DUCHANTRE, pouvez-vous nous dire comment vous avez eu connaissance du *Point accueil installation transmission* ?

M. Alain DUCHANTRE : J'ai été contacté par la conseillère Chambre d'agriculture de mon secteur pour un rendez-vous en commun avec la conseillère en protection sociale de la MSA. C'est à cette occasion que j'ai fait la connaissance de Mme MADELMONT-DESCHAMPS

P P : Comment s'est déroulé le RDV ?

A D : Ce rendez-vous a eu lieu à l'antenne de la Chambre d'agriculture de Saint-Ybard en présence d'un conseiller de la Chambre d'agriculture et d'un conseiller MSA. Nous avons discuté de toutes les possibilités qui s'offraient à moi pour ma succession et sur ma cessation d'activité. Nous avons fait le point sur ma carrière pour déterminer la date à laquelle je pouvais faire valoir mes droits à retraite. Au terme des échanges, je suis reparti avec une fiche qui récapitulait tout ce que nous avons conclu au cours de l'entretien.

P P : Quels ont été les apports de cet entretien dans le cadre de votre cessation d'activité et de votre transmission ?

A D : Une « feuille de route » facilitante qui m'a permis de :

- suivre un planning des démarches à effectuer,
- solliciter le bon interlocuteur au bon moment,
- Et surtout de ne rien oublier afin de bénéficier pleinement de mes droits à retraite sans risque d'une suspension de mes droits si je n'avais pas fait toutes les démarches nécessaires pour ma cessation.

M. Patrice POUGET : Je vais donner la parole à M Patrice MESPOULET, exploitant agricole à Saint Chamant sur le thème de l'*Accompagnement au maintien dans l'emploi*.

P. POUGET : Quand et à quelle occasion avez-vous été soutenu concernant le maintien sur votre exploitation ?

M. Patrice MESPOULET :

En 2016, suite à un accident du travail, je me suis retrouvé dans l'impossibilité d'assumer mon travail sur l'exploitation. La solidarité et l'aide du voisinage et des amis ayant ses limites, j'ai été contacté par le service social de la MSA.

P. POUGET : Concrètement, en quoi a consisté l'accompagnement et qu'est ce que ça vous a apporté?

P. MESPOULET : A la permanence d'Argentat j'ai rencontré Mme ANDRE, l'assistante sociale du secteur, qui a pris en compte ma situation dans sa globalité. Elle a collaboré avec un conseiller *Cap Emploi* pour constituer un dossier AGEFIPH devant aboutir au financement d'un emploi. Mon dossier a reçu un avis favorable de financement mais il a été difficile de trouver un salarié qui accepte de travailler de façon pérenne, donc c'est un apprenti qui a pu bénéficier de cette opportunité. Cela m'a remonté le moral et donné du courage de voir que je n'étais pas seul.

P. POUGET : Pouvez-vous nous dire en quoi a consisté l'accompagnement dont vous avez bénéficié et ce que cela vous a apporté ?

P. MESPOULET : Lorsqu'un accident vous arrive, vous n'êtes pas préparé à affronter toutes les démarches et tous les dossiers à constituer. Vous êtes seul face à tout. Grâce à l'écoute et à l'analyse de Mme André, assistante sociale, et à la conseillère *Cap Emploi*, avec laquelle j'ai communiqué de façon régulière et suivie, nous avons pu mener à bien la mise en place des dossiers d'aide. Cela m'a permis de repartir avec plus de sérénité, moins de stress et plus de tranquillité dans la gestion de l'exploitation.

P. POUGET : Où en êtes-vous aujourd'hui ?

P. MESPOULET : Je continue l'exploitation, j'ai un salarié occasionnel 2h par semaine et un jeune en formation.

J'ai retrouvé le moral, j'ai des projets dans la tête que je n'avais pas il y a un an.

Je remercie toutes les personnes qui m'ont aidé et soutenu.

P. POUGET : Je vous remercie, M. MESPOULET, pour votre témoignage et aussi pour l'éclairage que vous portez sur le service social de la MSA du Limousin qui travaille efficacement mais dans l'ombre.

P. POUGET : Avec Aurélien ESCURE nous allons vous parler de la formation *Bovins+*

Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?

Aurélien ESCURE : En fait, je pourrais plutôt dire que je suis à l'origine de la mise en place de cette formation. En effet, il y a une dizaine d'années de cela j'avais suivi une formation de ce type sur proposition de mon délégué cantonal MSA.

P. POUGET : Pourquoi avez-vous demandé à nouveau ce type de formation ?

A.E : Il y a peu, j'ai eu des problèmes de santé et j'ai recruté un nouveau salarié agricole sur mon exploitation. Je me suis rapidement aperçu qu'il avait quelques lacunes lors de la manipulation des animaux. J'ai pris contact avec le service de santé sécurité au travail pour me renseigner sur les possibilités de formations existantes.

Les sessions de *Bovins+* dispensées sur 4 jours m'ont permis de me perfectionner et à mon salarié de prendre conscience de l'importance de la manipulation des animaux, acquérir les bons gestes et les bonnes attitudes à adopter.

P.P : L'aspect financier lié à ces formations vous paraît-il essentiel ?

A.E : Pas essentiel, mais accompagne la volonté de s'impliquer ou pas dans la démarche de formation. La formation est là pour mettre en avant la protection et pour prendre soin de la santé des individus.

C'est aussi l'occasion de pouvoir échanger avec les animateurs et les autres exploitants sur les expériences et les conseils de chacun.

P.P : Est-ce le seul thème d'échange que vous avez eu avec le service Santé sécurité au travail ?

A.E : Non, il y a une quinzaine d'années notre CUMA avait bénéficié d'une aide pour l'acquisition d'une nacelle montée sur un tracteur pour l'élagage des bordures de parcelles. Cette année, le conseiller en prévention nous a accompagnés pour acquérir une cisaille montée sur une pelle à chenilles, servant également à l'élagage. Tous ces équipements favorisent la sécurité et la santé des exploitants agricole et de leurs salariés.

P.P : Qu'est-ce que vous avez mis en application concrètement ?

A.E : Nous essayons, au quotidien, de corriger nos mauvaises habitudes. Nous avons installé des barrières pour éviter les coups de pied ou de corne des animaux lors de la prophylaxie par exemple.

P.P : Je vous remercie M. ESCURE de vous préoccuper de votre santé et aussi de celle de votre salarié.

Patrice POUGET : Je vais maintenant donner la parole à M. Jean-Michel BOSREDON qui va nous parler de l'*Aide au répit*.

M. BOSREDON, quand et comment avez-vous intégré l'action *Aide au répit* ?

Jean-Michel BOSREDON : En octobre 2017 mon épouse et moi avons été contactés par la MSA pour nous proposer un séjour à l'île d'Oléron dans le cadre de l'action *Aide au répit*.

Nous nous sommes réellement reposés, l'éloignement géographique a été favorable à une véritable coupure avec le travail de la ferme. Nous avons pu échanger avec les autres membres du groupe qui, comme nous, avaient besoin d'échapper au monde du travail et au surmenage. Cela nous a permis de faire de belles rencontres et de décompresser. Nous n'avons pas eu le temps de parler de la ferme...

De retour en Corrèze, les participants au voyage à l'île d'Oléron se sont retrouvés et ont organisé des activités en commun :

- Journées découverte en Corrèze
- Horse-coaching en centre équestre
- Sorties (voyage en Ardèche au pays de Jean Ferrat en 2018) et festivités
- Atelier théâtre avec l'appui d'un metteur en scène.

P.P : Je crois que vous avez imaginé une suite. Pouvez-vous nous en parler ?

JMB : En effet, un véritable lien s'est tissé entre les membres du groupe ; aussi, nous avons décidé de créer une association en partenariat avec la MSA.

Nous avons choisi son nom, elle s'appellera *Espoir paysan*. Son assemblée générale constitutive se réunira prochainement à la MSA sur le site de Champeaux et son but sera la continuité des actions impulsées. Les exploitants et les salariés agricoles ainsi que les retraités seront les bienvenus.

P.P : Je vous remercie pour cette information et je vous félicite de développer et de décliner cette action initiée par la MSA.

Patrice POUGET : Je vais maintenant accueillir Mme Christine ROBERT, Responsable des ressources humaines chez NATEA

Mme ROBERT, pouvez-vous nous présenter rapidement votre entreprise ?

Christine ROBERT : NATEA est une coopérative présente sur 44 sites en Limousin. C'est une coopérative et comme son nom l'indique, nous sommes dans l'économie sociale et solidaire. Ce sont des valeurs et des convictions que nous vivons au jour le jour par notre activité grâce aux environ 300 salariés et 5500 adhérents.

P.P : Récemment, NATEA a bénéficié d'une intervention de proximité auprès de ses salariés. Pouvez-vous nous expliquer quelle était votre demande ? En quoi un service de proximité vous est utile ? A vous ? A vos salariés ?

C.R : Le partenariat avec la MSA n'est pas nouveau mais, récemment lors des évolutions de la législation retraite, nous avons compris la nécessité d'organiser des entretiens individuels personnalisés. Les conseillers en législation retraite de la MSA se sont déplacés au siège de NATEA pour les salariés qui travaillent à Limoges. Ils ont également assuré des entretiens sur les deux autres départements. Les salariés ont bien apprécié car, pour la plupart, ils ne connaissent pas toutes les évolutions législatives ; l'employeur n'ayant pas le droit de demander au salarié son parcours ni sa date de départ en retraite, le salarié ne le sachant pas non plus dans la majorité des cas. Le fait que les conseillers MSA se déplacent y compris sur les lieux de travail permet de recevoir tous les salariés approchant l'âge de la retraite (2 ou 3 ans). Les salariés, ainsi informés sur leur dossier, peuvent aborder sereinement cette échéance. Dans le même temps, l'employeur peut aider ses salariés à préparer cette étape de leur carrière. Cela permet également d'avoir une vision plus large dans la gestion prévisionnelle des emplois et d'anticiper l'équilibre des équipes.

P.P : Vous avez signé un contrat de prévention avec la MSA, pouvez-vous nous expliquer comment vous avez eu connaissance de ce dispositif ?

Quels sont, à votre avis, les avantages d'un tel accompagnement ?

C.R : Comme je vous l'indiquais, notre partenariat avec la MSA n'est pas récent et nous avons bénéficié depuis de nombreuses années du concours et des conseils des conseillers en prévention des risques professionnels. De fait, nous sommes très engagés dans des actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail. Tout naturellement, nous avons décidé de

construire ce contrat de prévention comme fil rouge de l'amélioration des conditions de travail au plus près de chaque salarié afin de personnaliser chaque situation.

P. P : De manière pratique, qu'avez-vous mis ou allez-vous mettre en place suite à la signature de ce contrat de prévention ?

C.R : Comme toujours, le plus long est la préparation administrative. Nous avons commencé à engager des actions au moment où nous avons parlé du contrat. Nous avons bénéficié d'experts sur les risques vibratoires, notamment sur la grande ligne des chariots, nous avons pu entreprendre des corrections tant au niveau des sols que sur les réglages des différentiels des chariots, sur l'achat des nouveaux chariots qui ne présentaient pas ces risques. Nous avons construit 2 silos (outils nouveaux et importants) un sur Bessines (87) et un sur Parsac (23) que nous avons pu aménager non seulement avec le concours des conseillers en prévention, des architectes mais aussi avec les conseils toujours avisés de la DIRRECTE qui est très spécialisée sur notre métier et qui est toujours à nos côtés pour nous aider à améliorer les conditions de travail. Pour les personnes handicapées, nous sommes contraints par *Cap Emploi* qui a remplacé le *SAMETH*. Nous essayons de regrouper toutes les compétences et expertises pour faire en sorte que les salariés puissent travailler dans les meilleures conditions possibles pour pouvoir atteindre l'âge de la retraite et en profiter.

P.P : Qu'en pensent vos salariés ? Voient-ils les effets sur leurs conditions de travail ? Comment ont-ils réagi ?

C.R : Aujourd'hui, c'est une évolution dans la culture. Je pense que les salariés apprécient et prennent mieux la mesure de toutes ces actions. Il ne faut pas perdre de vue que l'employeur n'a pas seulement une obligation de moyen, il a aussi une obligation de résultat. Cela peut paraître contraignant mais étant donné que c'est travaillé avec les salariés sur leurs métiers, sur leurs activités et sur leurs postes de travail et qu'il y a une réelle interactivité, les protections individuelles sont mieux comprises. Quelles que soient les protections (chaussures de sécurité, protections auditives, DALTI pour les travailleurs isolés...) on peut dire que les salariés les apprécient et ont conscience du confort apporté, l'essentiel étant de les associer car leurs postes de travail, les gestes et postures de leurs tâches, ce sont eux qui les maîtrisent le mieux.

P.P : Nous félicitons NATEA d'avoir collaboré avec la MSA pour la mise en route de tous ces dispositifs.

P.P : Un grand merci à tous les participants pour leurs témoignages et leurs participations. Nous allons maintenant passer à la deuxième table ronde que nous avons intitulée : *Travailler en partenariat* pour améliorer le service rendu et la cohérence de l'action territoriale

P POUGET: Brigitte, pouvez-vous nous dire en quoi les partenariats sont importants pour la relation de services ?

B JAMMOT : les partenariats sont importants car peu d'acteurs peuvent mener seuls des actions de terrain. En regroupant nos forces techniques, humaines et financières, nous pouvons offrir des actions ou des services à forte valeur ajoutée. Les témoignages à venir vont nous confirmer le fort ancrage territorial de la MSA.

P.P : Quels sont les partenariats mis en lumière aujourd'hui et pourquoi ?

B.J : Le partenariat avec nos collègues de la Chambre d'agriculture avec lesquels nous pourrions illustrer la pertinence des actions *Installation transmission* mais aussi de dispositifs tels qu'*Agri accompagnement*, Nos partenaires de l'accompagnement au maintien dans l'emploi tels que *Cap Emploi* qui va témoigner des actions tant au bénéfice des salariés que des exploitants, les MSAP (Maisons de

services au public) qui nous permettent aujourd'hui d'étoffer le réseau des points de contacts en Limousin et nous offrent un lieu d'intervention pour des actions individuelles et collectives qu'elles soient portées par La Poste, des collectivités locales ou le Conseil départemental, et bientôt par la MSA.....

Familles rurales avec qui nous sommes conventionnés pour divers projets qui viennent compléter utilement nos actions par exemple en matière de préparation à la retraite ou d'accès au numérique, et enfin les collectivités territoriales : Conseil départemental, communautés de communes et les communes. Aujourd'hui, nous avons proposé à la com-com *Haute Corrèze communauté* qui présente l'originalité de s'étendre sur la Corrèze et la Creuse, de témoigner de l'intérêt d'une charte aux familles, la seule que nous allons mettre en place en Limousin.

P P : Je vous laisse donc appeler les partenaires

B.J : Honneur aux dames

Cécile REDONDIN, Directrice de la Fédération Familles Rurales de la Corrèze,

Karine VILLATTE et Virginie LOULERGUE, conseillères Cap Emploi 23

Jérôme PERDRIX, Adjoint au Maire d'AYEN

Michel DESPROGES, animateur de la MSAP de SORNAC

Eric LIONNET, responsable de service à la Chambre d'Agriculture de la Corrèze,

Pierre COUTAUD, Maire de PEYRELEVADE, Vice-président de *Haute-Corrèze communauté*

B.J : M. COUTAUD, vous représentez la communauté de communes *Haute-Corrèze communauté*. Sur le territoire de votre communauté de communes un diagnostic approfondi et original a été réalisé et a pu servir de base à un travail partenarial, pouvez vous nous donner les constats qui en sont ressortis ?

M. Pierre COUTAUD : *Haute-Corrèze Communauté* est une collectivité jeune issue de la fusion de 5 communautés de communes. Elle regroupe 71 communes et compte 34 000 habitants. Une des anciennes collectivités avait mis en place un travail autour d'un centre social sans l'aide de la MSA. La nouvelle entité a souhaité élargir le partenariat. Grâce à ce diagnostic trois points ont pu être mis en avant :

- méthode participative par le témoignage de comités d'habitants répartis sur chaque ancien secteur pour faire remonter les problématiques,
- rencontre avec des associations,
- un comité de pilotage qui regroupe les différents partenaires (MSA, CAF, Familles Rurales, Conseil départemental, la ligue de l'enseignement et tous ceux qui sont autour de la table aujourd'hui).

De ce diagnostic il ressort le constat suivant :

- Les difficultés du territoire (faible population, difficulté de mobilité, éloignement des services, précarité, territoire rural profond...)
- Les points forts : d'une part, la volonté de *Haute-Corrèze Communauté* de rester le lien de proximité avec ses habitants par le maintien des services et, d'autre part, une implication importante des habitants de Haute-Corrèze dans le maillage associatif, dans les instances et dans les structures.

P.P : La MSA vous a proposé de mettre en place un Charte territoriale aux familles, qu'en attendez-vous ?

P.C : Nous avons reçu cette proposition comme une reconnaissance du travail engagé et nous vous en remercions. Cette charte partenariale signée avec la CCMSA nous apporte un financement par subvention de 30 000 euros sur 3 ans que nous apprécions à sa juste valeur. De plus, l'objectif est de travailler ensemble dans le même sens avec tous nos partenaires.

P.P : Je vous remercie pour ce témoignage et cette information.

Patrice POUGET : Je vais donner la parole à Éric LIONNET qui est responsable du service Économie, installation, transmission à La Chambre d'Agriculture de la Corrèze :

P. P : Quelle est la valeur ajoutée de notre partenariat dans le *Point accueil installation transmission* ?

M. Éric LIONNET : Le partenariat entre la MSA et la Chambre d'agriculture dans notre *Point accueil installation transmission* s'illustre par la complémentarité des 2 agents en contact avec le cédant c'est-à-dire un conseiller transmission de la chambre d'agriculture et un conseiller en protection sociale de la MSA. Cela permet d'apporter des informations globales, complètes et actualisées au futur cédant.

Les champs d'action de la Chambre d'agriculture s'articulent autour de 3 axes :

- La reprise d'exploitation
- Le conseil patrimonial
- La recherche d'un repreneur lorsque le cédant n'a pas de successeur à proposer.

Dans le cas d'absence de repreneur, l'exploitation est inscrite au répertoire « départs/Installations ».

Quant aux interventions des conseillers en protection sociale de la MSA, elles sont plutôt orientées vers les informations retraite par le rappel des conditions de départ et la détermination de la date de cessation d'activité.

Conjointement avec le futur retraité, nous élaborons une feuille de route qui lui permet de gérer le compte à rebours des démarches diverses à effectuer jusqu'au jour de sa retraite.

P. P : Cette année, vous avez souhaité donner une impulsion au dispositif. Pouvez-vous nous dire en quoi cela a consisté ?

E. L : En effet, cette année nous avons souhaité accentuer les actions de repérage des agriculteurs potentiellement concernés par le dispositif d'anticipation des départs en retraite ; l'objectif étant de favoriser le renouvellement des générations, pour cela nous espérons pouvoir assumer une centaine de rendez-vous.

Les agriculteurs sont contactés pour leur proposer un rendez-vous commun chambre/MSA le plus souvent dans les antennes de la chambre d'agriculture, c'est-à-dire au plus près de chez eux. Cette démarche est souvent très appréciée et permet au futur cédant de s'interroger sur sa situation suffisamment tôt pour anticiper sa succession.

P.P : Sachant que le nombre d'agriculteurs est en baisse constante tant sur notre région qu'au niveau national, nous vous remercions de vous impliquer dans une telle initiative permettant d'aider des jeunes à s'installer.

Mme Brigitte JAMMOT : Le 2^{ème} axe de partenariat, au-delà du point accueil installation transmission, est le dispositif *Agri accompagnement* qui permet de détecter les agriculteurs en difficulté. Fin 2017, sous l'impulsion des services de l'État, ce dispositif a été remanié par un texte législatif, or il fonctionnait déjà en Limousin où l'on peut dire que nous étions les précurseurs.

Qu'est-ce qui a changé dans le dispositif ? Y-at-il eu des améliorations apportées ?

E.L : *Agri accompagnement* est la prolongation du dispositif SESA avec les mêmes partenaires et quelques nouveautés :

- des réunions mensuelles des cellules de veille pour réétudier les situations des agriculteurs,
- une cellule élargie avec d'autres partenaires (des représentants de la coopération, des filières, des experts comptables), ce qui permet d'élargir le champ des repérages,
- un numéro vert et une adresse électronique qui permettent aux agriculteurs de se manifester d'eux-mêmes.

B.J : Nous pouvons ici remercier l'ensemble des partenaires qui concourent à ce repérage ainsi que les services de l'État et le Conseil départemental de la Corrèze pour son soutien financier.

Avez-vous constaté une augmentation des signalements depuis la mise en place du numéro vert et de l'adresse électronique ?

E.L : Effectivement, suite à la mise en route, en novembre 2018, de ces « éléments facilitateurs » nous avons pu constater une évolution dans le nombre de contacts. Pour information je vais vous donner quelques chiffres : en 2017 nous avons 20 signalements, en 2018 23 avec une évolution sur la fin de l'année et en 2019 nous avons relevé 19 signalements sur les 3 premiers mois de l'année, donc nous pouvons nous féliciter de la pertinence de ce dispositif.

P.P : M. LIONNET nous vous remercions pour votre intervention.

M. Patrice POUGET : Nous allons maintenant parler des MSAP, Maisons de services au public. Nous accueillons M. Jérôme PERDRIX, Adjoint au maire de Ayen et M. Michel Desproges, animateur de la MSAP de Sornac.

P. P : M. PERDRIX, en quoi le partenariat avec la MSA du Limousin est-il important pour vous ?

M. Jérôme PERDRIX : Bonjour à tous, tout d'abord je tenais à vous remercier car c'est la première fois qu'un partenaire nous invite à son assemblée générale pour parler de la Maison de services au public. C'est bien que ce concept est contraint de s'ancrer sur les territoires ruraux ! Je n'apprendrai rien à personne en disant que depuis quelques années les services de proximité aux usagers, aux habitants des zones rurales sont en légère baisse voire en diminution constante. La MSAP est une structure pragmatique, agile, intelligente pour ces problématiques. La MSAP d'Ayen a déjà 10 ans d'expérience et, grâce à ses deux salariés, en 2018, elle a pu accueillir 12 000 personnes sur une grande palette de services dans un même lieu : l'accès aux droits, la famille, les domaines de l'emploi, l'habitat, les transports, l'accompagnement social.... Je suis très heureux que la MSA compte parmi nos partenaires et c'est fondamental d'un point de vue du partage des valeurs communes d'accompagnement et de « services au public ». De plus, la zone géographique d'influence de la MSAP est un territoire rural où de nombreux bénéficiaires de la MSA habitent, tant des exploitants que des salariés agricoles. Je pense que l'on peut faire beaucoup mieux et plus avec nos partenaires et avec la MSA. J'ai quelques idées que je proposerai dans les semaines ou les mois à venir. Pour l'élu que je suis cela donne un sens à un mandat. La MSAP c'est « simplifiez-vous la vie ». L'originalité du concept des MSAP est de regrouper plusieurs partenaires dans un même lieu. Les usagers ont une réponse de proximité sans avoir à se déplacer vers Tulle ou Brive.

P.P : Nous serons attentifs à vos propositions.

P. P : : M. DESPROGES, que faites-vous au quotidien comme démarches pour les administrés ? Quelle relation avez-vous avec les conseillers MSA ?

M. Michel DESPROGES : Les administrés viennent vers nous pour nous demander une aide dans la recherche d'informations, de documents ou faire des démarches administratives. Nous sommes là pour les aider et, par exemple, nous pouvons être amenés à consulter votre site internet qui est très bien fait et très accessible grâce auquel nous pouvons les renseigner sur diverses prestations (prime d'activité, déclaration de revenus, déclaration d'accident du travail...) d'une manière générale. En revanche lorsqu'il s'agit d'un dossier plus particulier, nous savons que nous pouvons les orienter vers le conseiller MSA du secteur. Nous intervenons de la création d'une adresse électronique jusqu'à l'orientation vers le conseiller MSA du secteur. On peut dire que le service est complet sur toute la ligne.

P.P. : Donc vous avez une bonne coordination avec les personnels de la MSA ?

M. D : Tout est coordonné et chacun a sa place

P.P. : Qu'est ce qui explique selon vous la bonne fréquentation de votre MSAP ?

J.P. : Le service est en adéquation avec les besoins des usagers. Les personnels des MSAP ne sont pas là pour remplacer les agents des services publics partenaires mais pour servir d'interface avec les demandeurs qui sont rassurés de savoir que leurs attentes sont prises en compte.

M. D. : Au-delà du service, au fil du temps, des relations de confiance se tissent entre les usagers et les intervenants des MSAP.

P. P. : Nous avons senti la passion que vous véhiculez et nous vous remercions de vos interventions.

M. Patrice POUGET : Nous allons maintenant accueillir Mme Cécile REDONDIN, Directrice de Familles Rurales Corrèze

P.P. : Depuis quand et sur quels projets êtes-vous partenaire de la MSA ?

Mme Cécile REDONDIN : Bonjour, Familles Rurales et la MSA sont partenaires depuis de nombreuses années. Dès 2006 nous avons signé une convention de partenariat avec 5 axes d'actions. Nos interventions ont toujours été en lien avec les échelons locaux de la MSA sur le département de la Corrèze. Notre partenariat s'est particulièrement renforcé lors de la mise en place des réseaux de solidarité *Voisineurs* et *Bavard'âge* qui luttent contre l'isolement des personnes âgées ou isolées. Aujourd'hui, ce réseau compte plus de 130 bénévoles et le maillage du territoire est à peu près finalisé.

P.P. : Aujourd'hui, d'autres besoins apparaissent. Comment ont-ils émergé et sur quels domaines ?

C.R. : En 2019, nous avons deux actions en partenariat avec la MSA :

- la première est le passage à la retraite à l'initiative de la commission seniors interne à la fédération et suite à une première action qui a eu lieu sur Allasac, à laquelle était présente l'ASEPT, nous avons décidé d'aller un peu plus loin dans notre réflexion sur le passage à la retraite. Suite aux échanges des tables rondes organisées lors de cette journée sur les thèmes « trouver une place dans la société » et « trouver un équilibre », Familles rurales a décidé de rencontrer le service d'action sociale de la MSA pour réfléchir à une action sur le passage à la retraite en collaboration avec l'AROPA ;

- la seconde action que nous allons mettre en place en 2019 concerne le numérique. On l'a tous compris, le numérique prend de plus en plus une place importante dans la vie quotidienne pour la gestion administrative, pour la communication avec ses proches ou encore pour la sécurité domestique. *Familles Rurales* souhaite accompagner toute personne isolée géographiquement ou culturellement vers un usage plus adapté de l'outil numérique. Pour cela, la fédération peut s'appuyer sur son réseau d'associations locales mais pas seulement. Elle s'appuie également sur nos partenaires et plus particulièrement sur la MSA pour pouvoir cibler et trouver les bénéficiaires.

P.P. : Je constate que Familles Rurales est en mouvement, je vous remercie Cécile pour cette intervention

M. FAUGERON : Au travers tous ces témoignages, vous pouvez constater que la MSA n'est pas seulement un collecteur de cotisations mais qu'elle assure une mission de service public social, comme en témoignent tous ces partenariats que nous avons créés sur les territoires. Je ne peux que vous remercier d'être nos partenaires et nous, nous sommes aussi votre partenaire. Je vous remercie pour ces tables rondes qui ont été très dynamiques et très instructives

XIII – Intervention de M. François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole

M. FAUGERON :

« M. BLANC, je vais vous inviter à clôturer nos travaux en nous disant tout ce que vous souhaitez sur l'actualité de notre Institution et ses légitimes ambitions, que vous portez avec le Président CORMERY et l'ensemble du Conseil central.

Mais avant, je voudrais donner à l'Assemblée quelques indications sur votre parcours professionnel : ancien élève de l'Ecole Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale (EN3S), comme la plupart de nos cadres dirigeants, vous avez d'abord fait carrière au sein du réseau de l'assurance maladie, en dirigeant notamment les CPAM du Puy-de-Dôme et des Bouches du Rhône. Vous avez ensuite dirigé durant cinq ans l'ARS Poitou-Charentes, puis après un bref retour au sein de la Sécurité Sociale, vous avez dirigé durant trois ans l'AHNAC, un groupe associatif gérant un réseau d'établissements de soins. Enfin, vous avez rejoint la MSA en qualité de Directeur Général de la Caisse centrale, poste que vous occupez depuis le 1er octobre dernier.

Je vous laisse maintenant vous exprimer. »

M. François-Emmanuel BLANC :

Je vous remercie M. le Président.

C'est un honneur de clôturer les débats et je vous remercie des propos que vous avez tenus vis-à-vis de mon parcours et de mes premières semaines à la MSA. J'ai la lourde charge de maintenir votre attention pendant quelques minutes encore. Je ne veux pas vous décevoir après les informations et les présentations de qualité qui ont été faites, notamment les tables rondes qui viennent de se dérouler.

J'achève mon tour de France des caisses de MSA ces jours-ci, tour qui a commencé en octobre dernier dès ma nomination. Ce tour de France des caisses de MSA consolide mon choix d'avoir choisi la MSA pour continuer cet engagement personnel et professionnel au service de la population.

Après cette expérience dans la protection sociale au sein du Régime général, auprès des services de l'État avec l'ARS et puis dans l'économie sociale et solidaire en dirigeant un groupe associatif qui gère un réseau d'établissements de soins aux enjeux de santé très particuliers dans le nord de la France. J'ai choisi la MSA par conviction pour son modèle que vous connaissez par cœur mais que l'on a parfois tendance à oublier.

Ce modèle est fondé sur trois principes :

- La proximité
- Le service global à la personne
- La démocratie

Malgré de fortes contraintes budgétaires et les injonctions des pouvoirs publics qui nous demandent de faire plus avec moins de moyens, la MSA a fait le choix, contrairement à d'autres opérateurs, de préserver sa politique de proximité. Grâce à nos agences, grâce à nos agents, grâce à vous élus, nous restons implantés au cœur des territoires. Cela a parfaitement été illustré tout à l'heure par la présentation d'une MSAP de votre territoire. Nous croyons que les MSAP sont une solution d'avenir au point que nous avons proposé, il y a quelques mois, au gouvernement que la MSA s'engage encore plus sur les MSAP (maison de services au public). Nous avons réussi cette démarche et nous venons d'être reconnus comme opérateur de MSAP dans un modèle renforcé que nous appelons *MSAP by MSA*. Pour l'année à venir, nous espérons pouvoir être opérateur dans la mise en route de 35 à 50 nouvelles MSAP avec un cahier des charges renforcé en matière de protection sociale tant pour nos adhérents que pour les ressortissants du régime général de Sécurité sociale.

Ensuite, le service global à la personne, c'est ce que nous dénommons communément « guichet unique ». En effet, la MSA gère l'ensemble des branches de la Sécurité sociale : la maladie, la famille, la vieillesse ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles, elle collecte également les cotisations sociales. Grâce aux permanences et aux rendez-vous assurés par nos agents (agents d'accueil, conseillers, travailleurs sociaux, animateurs d'échelons locaux, médecins, infirmières du travail et préventeurs), nos adhérents peuvent trouver des réponses appropriées et personnalisées à leur dossier dans sa globalité. Sans minimiser le service numérique auquel nous croyons, il ne faut tout de même pas perdre de vue que le contact humain permet de tisser un lien social et de l'entretenir.

La MSA est un régime unique en son genre de par son régime de gouvernance basé sur les élections professionnelles qui trouvent leurs sources au cœur du territoire par la présence des délégués cantonaux élus par leurs pairs. En cette année électorale, je tiens à attirer tout particulièrement votre attention sur l'importance de la réussite des élections MSA de janvier 2020 :

- Augmenter le taux de participation voire renverser la tendance affichée à la baisse,
- Trouver des candidats dans tous les cantons,
- Avec la réforme des cantons il y aura moins de délégués cantonaux, mais la motivation des futurs élus devra être forte car nous les solliciterons davantage.

Ces élections quinquennales constituent un baromètre que les pouvoirs publics regarderont de près pour évaluer l'attachement de nos adhérents à la MSA mais également pour être en position de force pour négocier la COG (convention d'objectifs et de gestion). Nous devons convaincre l'État, que nous avons besoin de tous nos moyens pour continuer à être présents sur le territoire et à assurer notre mission de service public tant pour nos adhérents que pour l'ensemble de la population.

Face à la situation que nous connaissons et par rapport à notre problématique propre à la MSA, nous sommes engagés dans un plan stratégique intitulé « MSA 2025 ». Ce projet est le fruit d'une démarche de co-construction avec les 35 caisses dont l'objectif est de s'appuyer sur un projet fédérateur et dynamique sur lequel on pourra construire l'offre de services de la MSA à l'horizon 2025. Les orientations seront votées lors de l'Assemblée générale de la Caisse centrale de MSA en juin 2019, puis mises en œuvre tout au long du prochain mandat jusqu'en 2025. Je compte sur vous, je sais que je peux compter sur vous, je sais que nous avons un partenariat singulier dans les caisses de MSA entre administratifs et politiques qui nous permet de mener une mission tout particulière pour le compte des adhérents mais aussi plus largement pour le compte de la population française.

J'espère ne pas avoir oublié de sujets que vous auriez souhaité voir évoqués. J'ai été séduit par la qualité des thèmes qui ont été traités au cours de cette assemblée, j'ai beaucoup apprécié les tables rondes qui donnent plus de sens à notre travail et à celui que vous accomplissez également. Malheureusement « être utiles aux autres », « s'engager » sont des valeurs en perte de signification, aussi je ne peux que vous encourager à continuer ; passez le témoin si c'est nécessaire mais prenez soin de le faire.

XIV –Clôture générale

M. FAUGERON :

Les sujets inscrits à l'ordre du jour de notre Assemblée Générale ayant été traités, je déclare la séance close et je vous remercie vivement de l'attention et de l'intérêt que vous avez manifestés.

A nos délégués, je voudrais une nouvelle fois adresser tous les remerciements du Conseil d'administration pour l'ensemble de leur action au cours de l'année écoulée.

Je leur rappellerai également qu'il va déjà falloir penser à nos prochaines élections. Il va falloir décider de poursuivre, ou de se faire remplacer, et en tout état de cause il va falloir voter et faire voter massivement.

Je voudrais aussi rassembler sur cette estrade l'ensemble de mes collègues administrateurs, qui m'accompagnent depuis quatre ans et m'ont soutenu dans mon mandat de Président.

Ce sont vos représentants, c'est vous qui les avez élus, ils ne ménagent pas leur temps et leurs efforts à mes côtés, et ils méritent vos applaudissements !

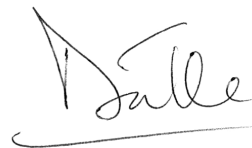
Et à présent, bon appétit !

Le Président

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end, with several vertical strokes intersecting it.

Guy FAUGERON

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'D' followed by the name 'Dalle' in a cursive script, all underlined with a long horizontal stroke.

Éric DALLE